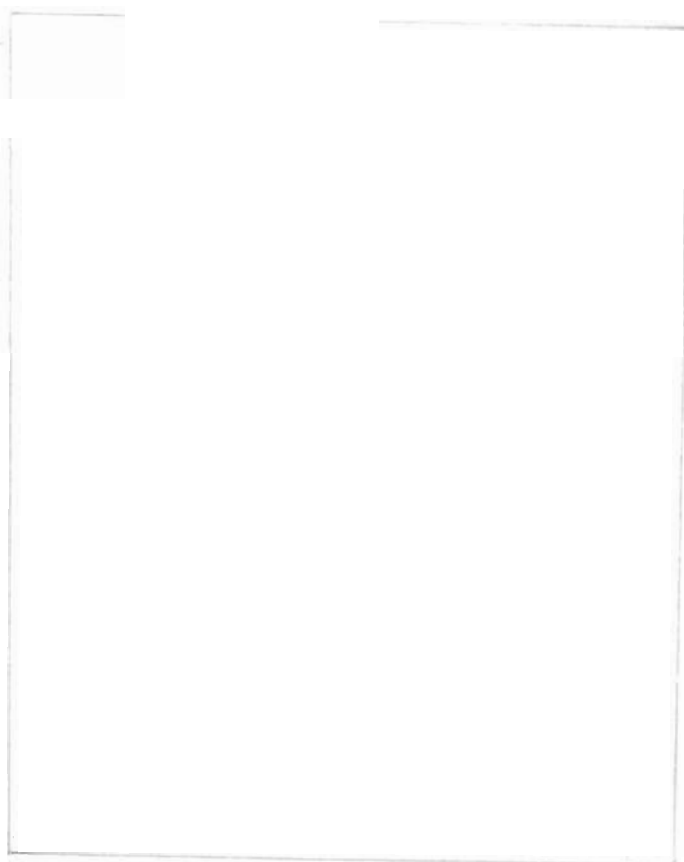


# Unancy etudiant

1990  
1991

dans lesquelles mains  
est le sort de nos  
université ??



Tu t'inscris pour la première fois en fac. Très vite, tu vas être confronté à un certain nombre de problèmes : droits d'inscriptions, logement, bourse, mutuelle... Ce guide est avant tout destiné à t'aider à résoudre ces problèmes et te permettre de commencer cette année universitaire le mieux possible : il contient toute une foule de renseignements pratiques et d'adresses utiles aux étudiants qui abordent la première année.

Pour les problèmes plus particuliers que tu pourrais rencontrer, saches que les élus UNEF « Solidarité Etudiante » sont présents sur les chaînes d'inscription en juillet et en septembre, comme tout au long de l'année sur la fac, pour t'informer au mieux et t'aider dans toutes tes démarches.

Mais ce guide va plus loin. Comme tu t'en apercevras vite, l'université traverse une crise profonde. Nous tentons ici de t'en exposer les motifs, de t'éclairer sur les choix qui sont faits et leurs enjeux.

La situation à l'université s'aggrave d'année en année. Depuis longtemps, nous dénonçons l'asphyxie budgétaire des facs et sa répercussion sur nos conditions d'études. Aujourd'hui, nous constatons que la carence en moyens est au centre d'un vaste projet de recomposition de l'enseignement supérieur. Elle sert de prétexte à toutes les réformes de structure qui font jour à l'université.

A l'envers du statu quo apparent, l'université est en pleine restructuration. A force de décrets, utilisant les lois existantes, on met en place, morceau par morceau, les éléments d'un projet de réforme qui ne s'avoue pas comme tel. Prudence d'un gouvernement qui ne trompe pas sur les orientations qu'il entend donner à la politique universitaire. Cherche-t-on à satisfaire la demande sociale en formation qui pousse chaque année davantage de jeunes à poursuivre leurs études dans le supérieur ? Avance-t-on vers la démocratisation de l'enseignement supérieur qui non seulement reste un haut lieu de sélection sociale, mais où celle-ci s'est aggravée ces vingt dernières années ? Que nenni, la voie empruntée est tout autre. Victime de choix budgétaires, l'université se bâtit sur l'idée que l'on ne peut pas assurer une formation complète à tous. Le chemin sur lequel on s'avance est celui de la sélection éhontée, de la formation à deux vitesses. Il est semé d'embûches pour la grande masse des étudiants.

Les politiques universitaires des deux dernières décennies coûtent pourtant chères au pays. Le manque de cadres, ingénieurs, techniciens, enseignants, chercheurs est criant. Il handicape l'ensemble de notre économie et joue en retour sur la formation. Aucune leçon n'en aura été tirée.

Les orientations actuelles se heurtent et se heurteront de plus en plus aux exigences sociales, au désir d'apprendre et d'acquérir des hautes qualifications que les jeunes manifestent. Elles sont porteuses de gâchis humains, de déficit accrus en qualification et de processus d'exclusions et de marginalisation.

Il est urgent de mettre un coup d'arrêt à la restructuration en cours et de gagner durablement une autre orientation. C'est pourquoi nous appelons au rassemblement de tous les étudiants pour exiger « le réinvestissement de l'état dans l'enseignement supérieur » condition du développement d'une autre politique universitaire.

Un syndicat étudiant peut parfois susciter la méfiance. l'UNEF n'a pourtant pas d'autre objet que de restituer la parole aux étudiants et d'être une structure efficace pour porter leurs revendications. Notre volonté est de nous ouvrir à tous, sans aucun a priori politique, idéologique ou religieux, sur la seule base de la défense du droit aux études. Chacun a sa place à l'UNEF.

En espérant te retrouver bientôt à nos côtés, nous te souhaitons une année active, riche en enseignement et la réussite à tes examens.

Antoine ZAMICHIEI  
Responsable de l'UNEF à Nancy  
Membre du Bureau National, étudiant en Biologie

*« D'une manière générale, l'enseignement supérieur (...) concourt à la promotion culturelle de la société et, par là-même, à son évolution vers une responsabilité plus grande de chaque homme dans son propre destin. »*  
Loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur.

# SOMMAIRE

## AVIS AUX LECTEURS

Ce guide a été réalisé entièrement par les adhérents de l'UNEF (articles, démarche publicitaire,...) à titre bénévole. Il est conçu comme un outil syndical autant que d'information et d'entraide. Il est avant tout le fruit de l'action et de l'expérience syndicale collective de nombreux étudiants depuis très longtemps puisque ce guide est la 113<sup>e</sup> édition de « NANCY-ÉTUDIANT ».

Ce guide n'est pas comme les autres : il n'est soutenu ni par les puissances d'argent, ni par les politiciens. Il est la propriété collective du syndicat et des étudiants qu'il rassemble. Aussi, nous comptons sur chacun pour le populariser et le soutenir par tous moyens y compris financier.

Nous souhaitons que la lecture de ce guide te soit agréable et utile.

**Les adhérents de l'UNEF  
qui ont réalisé ce guide**

- 1 EDITORIAL**
- 3-9 LES ETUDES A NANCY**
  - 3 - Quelles études ? Quelle université ? - Les études à Nancy II
  - 4 - Transferts, équivalences, dérogations,
  - 5 - Obtenir une bourse
  - 7 - Le logement - Le salariat étudiant
  - 8 - A Nancy I : la CIO-SUP - A Nancy II : l'AIDE - Le sport universitaire
  - 9 - Service militaire
- 10 SANTÉ**
  - 10 - Handicapés et Université de Nancy II
- 11 LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE**
- 12-13 FAIRE DU NEUF A L'UNIVERSITÉ**
  - 12 - Vingt années d'austérité
  - 13 - Pénurie : pas pour tous - Un immense gâchis
- 15 POLITIQUE UNIVERSITAIRE**
  - 15 - Inquiétude
- 16 FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ**
  - 16-17 - Les structures du fonctionnement de l'enseignement supérieur
- 18-19 SOLIDARITÉ**
  - 18-19 - A.N.C. "Solidarité étudiante" Mandela : "...oui aux sanctions"
  - Palestine : drame d'un peuple ou le chaudron qui bouillonne
- 20-23 FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ**
  - 20 - Les élus « Solidarité Etudiante » - Association Connaissance de l'homme vigilance et efficacité - Les « psycho » manifestent devant la présidence de Nancy II
  - 21 - Une fac sans locaux, ni profs - Association UNEF - AES : ne pas faire cours au Resto U
  - 22 - Association UNEF - Sciences UFR d'histoire-géographie
  - 23 - Acquisition des locaux Philips : à l'actif des luttes
- 24 ADRESSES UTILES**
- 26 LES PROJETS DE LA RÉGION**
- 27 ETUDIANTS ÉTRANGERS**
  - 27 - La bibliothèque universitaire
- 28 SOLIDARITÉ**
  - Jean-Philippe est innocent
- 29 CAMPAGNE**
  - 29 - Campagne des jeunes de France et du Pacifique pour l'arrêt immédiat des essais nucléaires français
- 30-35 C.R.O.U.S.**
  - 31 - La structure de fonctionnement
  - 32 - Aide sociale : quelle avenir ?
  - 33 - Droits de cité - RU : l'impasse
  - 34 - Région Lorraine : sortir de l'austérité
  - 35 - La F.R.U.F. - Sélection sociale

## QUELLES ÉTUDES ? QUELLE UNIVERSITÉ ?

Des études intéressantes, qualifiantes, proposant à la fois une formation générale suffisante pour vous permettre d'inventer, de vous adapter à l'évolution des Techniques et des besoins, et à la fois une formation ancrée dans la réalité pour être efficaces compétants dès la sortie de la fac, c'est ce que recherchent les étudiants, c'est une nécessité du développement économique, c'est ce pourquoi se bat l'UNEF.

Notre formation, elle se décide au plan gouvernemental, par l'habilitation ou le refus des diplômes proposés par les UER, par l'octroi des enveloppes budgétaires. Mais elle se décide aussi en grande partie à l'Université même, dans les conseils.

C'est le conseil d'UER, puis d'université qui proposent la création de nouveaux diplômes, les modalités du recrutement des étudiants, de l'enseignement dispensé, des modalités d'examens. Ceux-ci à l'intérieur de lois cadres, ont une certaine liberté. D'où l'importance d'être dans ces conseils pour les étudiants.

C'est également en partie ce qui explique la grande disparité des modalités d'inscription, d'enseignement et de contrôle des connaissances entre les différentes UER et les deux universités qui ne sont pas seulement imputables au contenu et à l'objet de l'enseignement.

Ces pages ne sont pas une liste exhaustive des filières à NANCY – tu pourras te procurer tout cela dans les secrétariats d'UER – mais un aperçu des orientations prises.

## LES ÉTUDES A NANCY I

L'université de Nancy I est administrée par un conseil d'université regroupant 10 UFR (Unité de Formation et de Recherche) réparties dans les secteurs médicaux, para-médicaux, scientifiques, technologiques et sportifs de l'université.

### • SECTEUR MÉDICAL

Faculté de Médecine  
Avenue de la Forêt-de-Haye - B.P. 184 - 54505 VANDŒUVRE CÉDEX  
Tél. 83.55.81.72

### • SECTEUR PARAMÉDICAL

Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques  
5, rue Albert-Lebrun - B.P. 403 - 54001 NANCY CÉDEX  
Tél. 83.32.29.23  
Faculté de Chirurgie Dentaire  
Rue du Docteur-Heydenreich - V.P. 3034 - 54012 NANCY CÉDEX  
Tél. 83.36.74.62 et 83.36.78.73

### • SECTEUR SPORTIF

UFR en Education Physique  
30, rue du Jardin-Botanique - 54600 VILLERS-LÈS-NANCY  
Tél. 83.27.58.51  
(STAPS : Science et Technique de l'Activité Sportive)

### • SECTEUR TECHNOLOGIQUE

UFR Institut Universitaire de Technologie (IUT) Départements secondaires  
Le Montet - 54600 VILLERS-LÈS-NANCY  
Tél. 83.91.22.03  
Il comprend les départements suivants :  
- Biologie appliquée - Tél. 83.91.22.13  
- Génie Civil - Tél. 83.91.22.20  
- Génie Mécanique et Productique - Tél. 83.91.22.45  
- Génie Chimique - Tél. 83.91.22.48  
- Génie Electrique et Informatique Industrielle - Tél. 83.91.22.60  
Trois départements se trouvent à Longwy - Tél. 82.24.56.83 :  
- Génie Electrique et Informatique Industrielle  
- Génie Thermique et Energie  
- Gestion des Entreprises et Administration.

### • SECTEUR SCIENTIFIQUE

Domaine Scientifique Victor Grignard  
B.P. 239 - 54506 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY  
Tél. 83.91.20.00  
La faculté des sciences regroupe au sein de l'université de NANCY I l'ensemble des enseignements et des unités de recherches en mathématiques, informatique, physique, chimie, électronique, géologie, biologie et bois.  
Elle est, depuis la rentrée de 1985, un regroupement de trois Unités de Formation et de Recherche (UFR).  
- Sciences et Techniques de la matière et des procédés.  
- Sciences et Techniques Mathématiques, Informatiques et Automatiques.  
- Sciences et Techniques Biologiques.

### • ÉCOLES SUPÉRIEURES

Certaines grandes écoles dépendent de l'Université de Nancy I et ont un statut d'UFR dérogatoire.

- ESSTIN (Ecole Supérieure des Sciences et Technique de l'Ingénieur de Nancy)  
Parc Robert-Benz - 54500 VANDŒUVRE  
Tél. 83.55.54.44
- ESSTIB (Ecole Supérieure des Sciences et Technique de l'Ingénieur du Bois)  
Allée des Hêtres - 88000 ÉPINAL  
Tél. 29.34.02.87
- ESIAL (Ecole Supérieure d'Informatique et d'Automatique de Lorraine)  
Habilitation en 89, ouverture en octobre 90  
Fac de Sciences - 54506 VANDŒUVRE  
Secrétariat ISIAL/ESIAL - Tél. 83.91.23.71

## LES ÉTUDES A NANCY II

L'Université de Nancy II regroupe les U.F.R. du groupe Lettres, la Faculté de Droit et Sciences Economiques et les départements tertiaires de l'U.T.

### • GROUPE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

23, boulevard Albert-1<sup>er</sup>  
54000 NANCY  
Tél. 83.96.16.14  
Ici, sauf en ce qui concerne la MAGE où le recrutement se fait par concours, au niveau DEUG, deux inscriptions sont obligatoires.  
**L'une administrative.** les dossiers sont à retirer au bureau de la scolarité, où l'on te donne un rendez-vous.

#### L'autre pédagogique.

Tu dois ensuite aller t'inscrire au secrétariat de l'UFR choisi. Tu as un délai de réflexion pendant lequel tu peux revenir sur ta décision et changer l'inscription, renseigne-toi.

- UFR LETTRES Poste 250 Secrétariat : salle 103  
- Filières : classique et moderne et culture et communication. Possibilités de poursuivre en licence de linguistique.

### • UFR LANGUES ET LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES

Poste 228 - Secrétariat : salle 214  
- de nombreuses langues : Allemand, Anglais, Espagnol et Arabe, Polonais, Serbo-Croate, Russe, Danois. Possibilité de suivre une filière L.E.A. (Langues Etrangères Appliquées) à caractère professionnel et de faire un DEUG Bilingue.

### • UFR SCIENCES HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES - ÉTUDES D'HISTOIRE DE L'ART ET DE MUSICOLOGIE

Poste 286 - Secrétariat : salle 433

### • UFR CONNAISSANCE DE L'HOMME (PHILOSOPHIE - PSYCHOLOGIE SOCIOLOGIE SCIENCES DE L'ÉDUCATION)

Poste 299 - Secrétariat : salle 251  
Les sciences de l'éducation ne sont plus accessibles depuis trois ans qu'aux personnes ayant une expérience professionnelle. Il n'existe même plus d'enseignements optionnels pour les autres U.F.R.

### • UER LINGUISTIQUE

A partir de la licence. Mais de très nombreuses options sont ouvertes aux étudiants des autres U.F.R., notamment un module d'enseignement du Français comme Langue Etrangère (F.L.E.) aux licences.

### • UFR DE MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE

Avec la MAGE (Maîtrise d'Informatique Appliquée à la Gestion des Entreprises) accessibles aux titulaires d'un DEUG ECO... recrutement sur dossier.

### • UFR-FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

13, place Carnot 54000 NANCY Tél. 83.35.46.15  
Avec filière AES (Administration Economique et Sociale) possibilité de s'inscrire, en plus d'un DEUG, au CUEP (Centre Universitaire d'Etudes Politiques).

### • UFR-INSTITUT DES ÉTUDES ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES

4, rue de la Ravinelle

## TRANSFERTS, ÉQUIVALENCES, DÉROGATIONS

### TRANSFERTS

Si vous voulez vous inscrire dans une autre Université que celle où vous suivez actuellement vos études, vous devez effectuer un transfert. Les textes précisent (décret du 31 mai 1971) que l'étudiant « *désirant obtenir son transfert... doit en faire la demande à son Président d'Université, ainsi que, sous le couvert de celui-ci, au président de l'Université dans laquelle il désire continuer ses études. Le transfert est subordonné à l'accord des deux présidents intéressés.* »

Dans les faits, en général, jusqu'au 15 octobre, les étudiants ont la possibilité de solliciter leur transfert auprès du secrétariat de leur Université de départ. Dans les faits également, ce n'est jamais le président de l'Université de départ qui fait obstacle à un transfert mais, bien évidemment, celui de l'Université d'arrivée.

#### QUEL RECOURS ?

Si une demande de transfert a été refusée, il convient de vous adresser à l'Université d'accueil qui, en général, a créé au sein de son Conseil d'Université une commission des transferts qui examine l'ensemble des cas. Si le président d'Université est légalement responsable du refus ou de l'acceptation d'un transfert, dans bien des cas, c'est auprès du président de la commission des transferts qu'il faut s'adresser afin de faire avancer le dossier.

### ÉQUIVALENCES

Attention, les systèmes d'équivalences ne s'appliquent pas à deux diplômes de même dénomination nationale. Si, par exemple, vous souhaitez suivre une licence d'histoire à Strasbourg après avoir obtenu le DEUG d'histoire à Nancy, il n'y a pas lieu de faire une demande d'équivalence. Comme diplôme national, le DEUG d'histoire donne accès de plein droit à la licence d'histoire dans toutes les Universités françaises.

Le système d'équivalences entre en ligne de compte, soit pour poursuivre en France des études commencées à l'étranger, soit pour changer de diplôme. Il y a en la matière deux régimes juridiques.

#### LES ÉQUIVALENCES ACCORDÉES AU VU DE LA SCOLARITÉ ANTÉRIEURE

Elles peuvent jouer d'une Université à l'autre ou au sein d'une même Université. (Exemples : Vous demandez à rentrer en licence d'informatique à Nancy avec un DUT d'électronique obtenu à Toulouse. Deuxième cas, vous avez obtenu un DEUG de géographie à Nancy et vous souhaitez vous inscrire en licence d'histoire dans la même faculté).

C'est le président d'Université qui attribue souverainement les équivalences après avis d'une commission. (Il y a en général une commission d'équivalences par UER ou par discipline.) Chaque UER et Université a, en ce domaine, ses propres règles et coutumes.

Les commissions d'équivalences peuvent prendre trois types de décision :

- le refus pur et simple de toute équivalence ;
- l'attribution d'une équivalence partielle (vous êtes autorisé à rentrer en licence d'histoire avec votre DEUG de géographie à condition de rattrapper trois unités de valeur du DEUG d'histoire) ;
- l'attribution de l'équivalence demandée (vous êtes autorisé à rentrer en licence d'informatique avec votre DUT électronique considéré comme équivalent du DEUG).

On peut constater depuis plusieurs années une nette tendance à sous-évaluer les équivalences. Tout étudiant qui estime avoir été lésé par une décision de la commission d'équivalences peut faire recours auprès du président d'Université, mais c'est surtout auprès du responsable de la commission qu'on peut réellement faire avancer son dossier. Dans tous les cas, n'hésitez pas à consulter sur ces problèmes les permanences de l'U.N.E.F.

#### LES ÉQUIVALENCES DE DROIT

Codifiées par des textes nationaux et réglementaires, ces équivalences concernent surtout les diplômes étrangers.

Ainsi, un certain nombre de diplômes étrangers sont équivalents « de droit » avec des diplômes français correspondants. Ces équivalences couvrent principalement les diplômes délivrés par les Etats francophones d'Afrique et les pays membres de la CEE.

Ce régime d'équivalences de droit offre un certain nombre de garanties aux étudiants étrangers qui souhaitent poursuivre leurs études en France. Mais un projet de décret du ministère de l'Éducation nationale prévoit de le supprimer. Chaque université fixerait alors ses propres règles et les étudiants étrangers se trouveraient confrontés à l'arbitraire. Il y a nécessité d'être vigilant et de s'opposer à toute tentative de remettre en cause les équivalences entre les diplômes étrangers et les diplômes français.

### DÉROGATIONS

Si une année supplémentaire vous est nécessaire aux trois ans permis pour l'obtention du DEUG, vous devez faire une demande de dérogation. Celle-ci doit être adressée au Président de l'Université et dûment motivée, dès la fin de la session de septembre.

De nombreux cas de demandes essuient un refus, voire restent sans réponse. Chaque année, présente sur les chaînes d'inscription, l'U.N.E.F. s'engage à soutenir les demandes de dérogation.

Nous ne laisserons pas les portes de l'Université se fermer aux étudiants salariés ou qui, pour des raisons diverses (santé, famille...), n'ont pu obtenir leur DEUG en trois ans.

Cette année encore, tous ensemble, intervenons auprès du Président de l'Université.

### LA SÉLECTION SOCIALE

Loin d'être un slogan ringard, la langue de bois de syndicalistes dépassés, la sélection sociale est plus que jamais à l'ordre du jour. Le taux d'échec et d'abandon dans les deux premières années, la part croissante d'étudiants salariés, le pourcentage dérisoire de bacheliers issus de milieux défavorisés, sont là pour en témoigner.

Phénomène aux multiples facettes, phénomène complexe, il n'est pas de domaines de la vie de l'étudiant où elle n'apparaisse.

Le coût de l'alimentation, de la santé, du logement, en sont une forme, le prix des livres, le choix des concepts et références véhiculés dans nos formations en sont une autre (d'ailleurs pas toujours évidente à cerner).

La sélection sociale existe.

Loin d'être une préoccupation parmi d'autres pour étudiants humanistes, elle constitue un péril grave pour nos formations, pour l'économie du pays, elle consacre la profonde inadaptation de l'Université aux besoins d'un monde aux marches du XXI<sup>e</sup> siècle.

Certains ne sont peut-être pas convaincus de l'actualité bien vivante de la sélection sociale. Si l'année universitaire qu'ils vont vivre ou qu'ils ont déjà vécue ne parvient pas à les sensibiliser, que faire d'autre que de leur conseiller d'être plus curieux du monde qui les entoure ?

**Le taux brut de scolarisation en 83 dans le premier cycle universitaire était de 8,3 % pour les enfants d'ouvriers contre 59,3 % pour les enfants de professions libérales. Dans le second cycle, ces taux passaient respectivement à 3,9 % et 54,7 %.**

#### APPEL DE 90 PRÉSIDENTS ET ANCIENS PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ :

« La France connaît un taux de scolarisation post-baccalauréat parmi les plus bas des pays industrialisés. Pas assez de bacheliers, importance excessive des échecs, telle est la réalité. Toute politique entraînant une diminution du nombre d'étudiants est un contresens. »



## OBTENIR UNE BOURSE

### LA DEMANDE

Peuvent être candidats à une bourse, les élèves de terminale de nationalité française ou les étudiants étrangers dont les parents résident en France depuis plus de deux ans.

Les dossiers peuvent être retirés soit à l'administration de l'université de ton choix, soit au rectorat dans le courant du mois d'avril.

Ils doivent être déposés avant le 1<sup>er</sup> mai au service administratif de la fac.

L'attribution conditionnelle d'une bourse est notifiée au candidat par courrier courant juillet et un deuxième courrier est envoyé courant septembre pour une confirmation définitive.

### LE RENOUVELLEMENT

Tu dois obligatoirement refaire une demande chaque année. La variation des ressources de la famille et les résultats universitaires sont pris en compte.

### EN CAS DE REDOUBLEMENT

Une solution : la demande de maintien de bourse.

Dans ce cas, il faut :

- retirer un dossier de demande spécifique à l'administration de ta fac, dès que tu connais les résultats des examens ;
- prendre contact avec une assistante sociale au Crous sur ta fac (pour savoir où la contacter, téléphones au Crous), pour lui exposer tes difficultés financières. C'est elle qui présentera ton dossier à la commission de maintien de bourses. Pour plus de sûreté, prend également contact avec les élus de l'UNEF qui siègent dans cette commission.

ATTENTION : un dossier refusé peut être réexaminé en cours d'année si la situation de l'étudiant s'est aggravée. Prends contact avec les élus de l'UNEF.

### LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les bourses des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles sont accordées en fonction de critères sociaux : elles ont pour but d'aider la famille de l'étudiant à assumer les frais d'études si ses ressources ne lui permettent pas de le faire.

Les ressources à prendre en compte sont :

- a) les revenus de la famille déclarés l'année précédente à la démarche de bourses (imprimé 1 533 M ou 1 534 M de non imposition) ;
- b) les revenus éventuels de l'étudiant s'il s'agit :
  - d'un étudiant marié dont le conjoint est salarié ;
  - d'un étudiant ayant fait pendant deux ans une déclaration d'impôts distincte de celle de ses parents ;
  - d'un étudiant ayant un ou plusieurs enfants à charge.

L'octroi d'une bourse exclut la possibilité d'exercer une activité rémunérée. Toutefois une dérogation à cette règle peut être accordée en faveur des étudiants chargés d'un service partiel de surveillance ou d'enseignement (moins de 20 h par semaine).

## MONTANT ET BARÈME DE LA BOURSE

Les bourses sont attribuées selon neuf échelons qui dépendent du montant des ressources et du nombre de points à charge additionnés qui correspondent à des critères sociaux définis.

### TABLEAU DES POINTS DE CHARGE

#### Charges normales de la famille

- Vous êtes à la charge de votre famille.
- Vous avez des frères et des sœurs à la charge de votre famille (nombre) x ..... 1 point
- Certains seront étudiants dans l'enseignement supérieur en 89-90 (nombre) x ..... 2 points
- Votre mère et votre père sont tous les deux salariés ..... 1 point
- L'établissement d'enseignement supérieur que vous fréquenterez à la rentrée 1989 est éloigné de plus de 30 km de votre domicile ..... 2 points

#### Charges particulières de votre famille

- Votre père ou votre mère divorcé(e) séparé(e), veuf(ve), élève seul(e), son ou ses enfants .. 2 points
- Sont à la charge de votre famille : votre père malade (longue durée) ou invalide (au moins 80 %) . 1 point
- Votre mère malade (longue durée) ou invalide (au moins 80 %) ..... 1 point

- Des enfants handicapés (nombre) x ..... 2 points
- Des grands-parents malades (longue durée) ou invalides (au moins 80 %) (nombre) x .... 1 point

#### Vos charges personnelles

- Vous résidez dans un DOM ..... 1 point
- Vous êtes pupille de la Nation ou bénéficiaire d'une protection particulière ..... 1 point
- Vous êtes handicapé(e) et avez besoin d'une tierce personne ..... 1 point
- Vous êtes marié(e) et les revenus de votre conjoint sont pris en compte en I (au lieu de ceux de vos parents) ..... 1 point
- Vous avez des enfants (nombre) x ..... 1 point
- Votre conjoint malade (longue durée) ou invalide (au moins 80 %) est à votre charge ..... 1 point

TOTAL .....

A travers un arrêté ministériel, publié en avril 90 au journal officiel, Lionel Jospin vient de se décharger d'une importante responsabilité.

En effet, la décision de mensualiser ou pas le versement des bourses qui relevait jusqu'à présent du ministère de l'Education Nationale est désormais du ressort des rectorats.

Aujourd'hui, seules les académies de Lyon et de Grenoble ont, depuis longtemps, acquis ce mode de versement des bourses.

Obtenir l'application de cette mesure dans toutes les académies est une de nos priorités. Trop d'étudiants qui n'ont que cette ressource vivent encore des moments pénibles en attendant, des mois durant, leur versement.

Cette situation est inacceptable, tous ensemble il nous faut accroître la pression sur les rectorats pour que soit adopté le principe de la mensualisation des bourses.

## 6 LES ÉTUDES A NANCY

Renseignements  
Pratiques

La valeur de la bourse dépend alors du revenu imposable des parents de l'année 1988 (pour les bourses 90/91) montant qui figure, en principe, à la case 23 de l'avis d'imposition et du nombre total de points de charges.

| Si le total de vos points s'élève à :                     | 0      | 1      | 2      | 3      | 4       | 5       | 6       | 7       | 8       | 9       | 10      | 11      | 12      | 13      | 14      | 15      | 16      | 17      |
|-----------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Les ressources de votre famille ne doivent pas dépasser : | 69 800 | 77 300 | 85 400 | 93 100 | 100 800 | 108 800 | 116 500 | 124 200 | 132 200 | 139 800 | 147 700 | 155 500 | 163 300 | 170 900 | 178 900 | 186 500 | 194 400 | 202 200 |

Si tu contestes la décision rectorale relative à ton dossier de bourse, tu peux former :

- 1) un **recours gracieux** auprès du recteur de l'Académie;
- 2) s'il est rejeté, un **recours hiérarchique** auprès du ministre qui devra **passer par l'intermédiaire** du recteur de l'Académie.
- 3) s'il est rejeté, un **recours contentieux** devant le tribunal administratif.

### LES PROPOSITIONS DE L'UNEF :

- augmenter le taux des bourses • augmenter le nombre de boursiers • mensualiser le paiement des bourses • gérer les bourses par les CROUS.

### LES BOURSES SPÉCIALES :

#### Les bourses à taux réduit

Ce sont des bourses partielles qui peuvent être attribuées à ceux dont les ressources dépassent de moins de 15 % le taux plafond. Il y a trois paliers selon que le taux de dépassement est de 5,10 ou 15 %. Les formalités sont les mêmes que pour les autres bourses.

#### Les bourses de 3<sup>e</sup> cycle

- 1) Allocation d'études accordées par le ministère de l'Education Nationale aux étudiants préparant un DEA ou un DESS. Elle est accordée en fonction des résultats universitaires et des études effectuées sur proposition du président d'université. Le dossier est à retirer et à rendre avant le 1<sup>er</sup> octobre à l'administration de la fac ou du rectorat.
- 2) **Bourses d'agrégation**  
Attribuées également par le ministère de l'Education Nationale aux étudiants qui s'engagent à se présenter au concours. En cas d'échec, elles sont renouvelables sur avis favorable du président du jury. Le retrait et le dépôt des dossiers se font le 1<sup>er</sup> octobre à l'administration de la fac.
- 3) **Allocation de recherche**  
Attribuée par le ministère de la Recherche Scientifique et Technique, pour une durée de deux ans, aux étudiants préparant une thèse de 3<sup>e</sup> cycle. Les critères de ressources ne sont pas pris en compte, par contre les conditions sont :

- l'âge : moins de 30 ans;
- la nationalité française;
- avoir effectué son service national ou ne pas être incorporable dans les deux ans;
- commencer sa thèse dans l'année qui suit l'obtention du DEA ou de son équivalence.

Les allocations sont attribuées exclusivement par l'intermédiaire d'un professeur responsable d'un enseignement de 3<sup>e</sup> cycle.

Pour tout renseignement complémentaire : Ministère de la Recherche Scientifique et Technique, 1, rue Descartes, 75005 PARIS - Tél. 46.34.35.45

#### Allocation de CAPES

En 89-90, 244 allocations expérimentales (4 000 F/mois) ont été accordées dans l'académie de Metz-Nancy à des étudiants préparant le CAPES. Nous ne savons encore rien quand à leur maintien pour l'année universitaire 90-91.

### LES PRÊTS D'HONNEUR

Exempts d'intérêts, remboursables en dix ans après obtention du diplôme pour lequel fut consacré le prêt, ils constituent une aide intéressante même si leur montant est inférieur à celui des bourses (entre 2 500 et 10 000 F par an).

Il est renouvelable tous les ans et la réussite des études n'est pas une condition sine qua non à ce renouvellement : seuls les critères sociaux sont déterminants.

Les retraits et dépôts de dossier s'effectuent courant avril-mai au secrétariat de ta fac ou au rectorat.

**RECTORAT - SERVICE DES BOURSES - 45, Cours Léopold, 54000 NANCY - Tél. 83.35.49.97**

## LE F.S.U.

Le Fonds de Solidarité Universitaire dépend directement des C.R.O.U.S.  
Tout étudiant en difficulté financière peut en bénéficier, quelle que soit sa nationalité.

Le F.S.U. fournit une allocation de dépannage immédiat de 400 F maximum puis une aide substantielle de 1.700 F à 3.000 F maximum.

Le F.S.U. pratique également des avances sur bourses.

Pour toute demande, tu dois contacter l'assistante sociale du C.R.O.U.S. dont dépend ton université.

Tu peux également contacter tes élus U.N.E.F. au C.R.O.U.S.

## LE LOGEMENT

### COMMENT TROUVER ?

- **Au CROUS :** Quelques annonces de logements et de chambres chez les particuliers. Des références sont parfois exigées (jeune fille calme, seule...) mais les prix sont raisonnables.
- **Les petites annonces :** Dans *L'Est Républicain*, *Stan-Hebdo*, *Pag*, vous ferez souvent passer par des agences ; attention aux frais de dossier...
- **En sillonnant les rues de Nancy,** les quartiers environnant les Facs, les bureaux de tabac...
- **Les foyers.**

### LES AIDES

- **L'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.) :** Pour les logements dits conventionnés et sur la base du revenu du locataire.
- **Allocation de logement :** A caractère social, pour les moins de 25 ans, salariés, justifiant de 120 heures par mois ou 200 heures par trimestre.
- **Allocation de logement familial :** Pour les jeunes ménages mariés depuis moins de 5 ans.

### CE QU'IL EST BON DE SAVOIR

- **Les impôts locaux** étant une taxe municipale, vous êtes normalement imposable quelle que soit votre situation. Cependant, il est possible d'obtenir un dégrèvement auprès de la mairie, soit par une lettre (expliquant votre situation d'étudiant), soit par une action conjointe. Ainsi, l'année dernière, une association d'étudiants contre les impôts locaux s'est constituée au Haut-du-Lièvre et a obtenu de nombreux dégrèvements d'impôt (se renseigner à la coop.)
- **Il est fortement conseillé d'établir** avec le logeur un contrat garantissant la non-augmentation du loyer en cours d'année, la non-expulsion des lieux sauf faute grave, la liberté de visite.

### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS OU EN CAS DE PROBLÈMES CONTACTEZ :

- **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**  
21, rue Saint-Lambert  
54046 NANCY Cédex  
Tél. : 83.28.98.45
- **FÉDÉRATION DES LOCATAIRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE**  
2, rue des Fabriques  
54000 NANCY  
Tél. : 83.35.16.70
- **INDECOSA C.G.T.**  
2, rue Drouin  
54000 NANCY  
Tél. : 83.32.37.58

## LE SALARIAT ÉTUDIANT

### ÉTUDIANTS-TRAVAILLEURS... LA GALÈRE

Etre obligé de travailler pour effectuer ses études supérieures, c'est déjà au départ le constat d'une situation sociale peu favorable, peu encline à permettre une réussite dans le supérieur. En effet, il faut savoir de suite s'adapter à deux situations nouvelles, étudier dans des conditions très différentes du secondaire et entrer dans la vie active avec toutes les contraintes que cela comporte.

De plus la situation va de mal en pis. Chaque année, il y a une augmentation des effectifs en fac, ce qui implique des premières années surchargées avec un taux d'échec démentiel. Pour le salarié, c'est aussi l'impossibilité d'assister à tous les cours faute de cours aménagés, la difficulté pour se procurer les cours auxquels on n'a pas assisté, et le refus de certains profs, heureusement minoritaires, d'accepter qu'un étudiant travaille en même temps.

Et quel travail ? Etre surveillant : c'est 6 000 dossiers en attente pour 400 postes disponibles par an, se retrouver à 150 ou 200 km de Nancy avec des emplois du temps ne permettant pas d'être plus d'un jour à la Fac, des atteintes de plus en plus fréquentes à tous les droits statutaires du fait d'un taux d'encadrement des élèves en augmentation d'année en année et de certains chefs d'établissement ou CPE sans déontologie, etc, etc...

Etre salarié dans un restau ou dans la vente par correspondance, c'est la possibilité de se rendre à la fac, mais en se faisant exploiter le soir ou la nuit par des patrons sans complaisance. Donner des cours à des particuliers, garder des enfants..., la meilleure solution pour les études, mais l'incertitude quotidienne de revenus aléatoires et fluctuants.

### Le tableau dressé est très noir.

### Mais cette situation n'est pas une fatalité.

Travailler, c'est aussi se responsabiliser. Contrairement à ce que l'on entend partout, ce n'est pas en restant seul dans son coin que l'on s'en sortira. Bien entendu c'est par un travail individuel important que l'on ne décrochera pas à la fac. Mais c'est par la solidarité entre les étudiants, travailleurs ou non, que l'on pourra améliorer les conditions d'études à la fac, notre fac.

C'est pourquoi il faut se regrouper.

Le syndicalisme étudiant ne doit pas rester lettre morte. L'UNEF est là pour accueillir les étudiants, leur donner des informations, recevoir les leurs, et pour organiser l'action tant au niveau individuel que collectif, par l'intermédiaire également de leurs élus aux différents conseils.

Pour les surveillants en poste, ou ceux qui aspirent à le devenir, le SNES sera présent avec une antenne sur la fac, en travaillant en collaboration avec l'UNEF.

C'est tous ensemble, et non pas un par un, que nous pourrions agir efficacement pour améliorer les conditions de travail et les conditions d'études.

### TU TROUVERAS ICI QUELQUES INDICATIONS

### QUI TE PERMETTRONT DE FAIRE VALOIR TES DROITS DE SALARIÉ

**Salaires :** L'employeur doit respecter le Smic, les minima et classifications fixés par conventions collectives, l'égalité des salaires entre hommes et femmes. Le versement du salaire doit être régulier. Un retard de paiement est une infraction qui peut être punie.

Tout salaire est assujéti à l'impôt sur le revenu à partir d'un certain seuil. Les déclarations se font, pour une année entière, vers le mois de février.

En-deça d'un certain revenu mensuel, tu as droit à une allocation logement. Renseigne-toi à la mairie de la résidence.

**Licenciement :** Un employeur ne peut licencier un salarié sans motif réel et sérieux et sans respecter les modalités prévues. La première chose à faire est de prévenir le syndicat de l'entreprise ou les délégués pour faire revenir l'employeur sur son projet. L'employeur doit notifier le licenciement par lettre recommandée avec accusé de réception de la lettre. Le salarié peut demander à son employeur la cause de son licenciement.

**Congés :** Tout travailleur du secteur privé a droit à deux jours ouvrables de congés par mois de travail effectué entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 mai. Pour une année de travail, il y a 5 semaines de congés payés. Si une maladie interromp les vacances, le salarié doit reprendre à la date prévue et demander un reliquat de vacances.

**Congés de naissance :** Trois jours ouvrables dans les 15 jours qui entourent la naissance, pour le père.

**Congés de maternité :** Il est interdit de licencier une salariée lorsqu'elle est en état de grossesse, puis pendant les 12 semaines suivant l'accouchement, sauf si une faute grave a été commise.

De toute façon, en aucun cas le licenciement ne peut être notifié ni prendre effet pendant les 6 semaines avant la date présumée de l'accouchement ni pendant les 8 semaines suivantes.

Pour mieux connaître tes droits et les défendre, n'hésite pas à t'adresser aux unions locales C.G.T. et C.F.D.T.

### LE PIONNIAT

Tu t'inscris à l'Université, tu es boursier ou en situation difficile. Tu peux demander à bénéficier d'un poste de surveillant. Dossier à retirer au rectorat : soit M.I. (Maître d'Internat), soit S.E. (Surveillant d'Externat). A rendre avant fin avril au rectorat, 2, rue Philippe-de-Gueldres.

**ATTENTION !** Plusieurs milliers de postes ont été supprimés. Il est de plus en plus difficile d'en obtenir un. Les nouveaux bacheliers sont privilégiés. Quoi qu'il en soit, ne pas hésiter à relancer sans cesse le service du rectorat en motivant votre demande. Se renseigner auprès d'autres pions pour savoir s'il y a une place libre ou qui va être libre et joindre le rectorat pour poser votre candidature.

Contactez les responsables M.I.-S.E. du SNES, 15, rue Godron à Nancy (tél. : 83.37.17.58) ; ils vous soutiendront dans vos démarches, ils siègent dans les commissions qui examinent les dossiers.



## (SUITE LE SALARIAT ÉTUDIANT)

**Salaire-temps de travail-facilités :** 28 heures pour 4 900 F environ pour un poste de S.E. ; 34 heures pour un poste de M.I. (la nuit étant comptée 3 heures). Possibilité de service mixte S.E.-M.I., 30 à 32 heures par semaine. Regroupement du service sur trois jours lorsque l'établissement est en dehors du centre universitaire. Quatre jours d'exonération de service (payés) par semaine d'examens ou de concours et qui le sont d'office.

Maître assistant : A partir de la licence.

### LES PETITS BOULOTS

Le CROUS centralise quelques offres d'emploi à son siège. Les fast-food ou certains magasins (Kiabi) proposent des contrats aux étudiants. Caractéristiques : horaires fluctuants, flexibilité. Dans tous les cas, sachez faire valoir vos droits ; il n'est pas rare que les conditions minimales d'hygiène ne soient pas respectées, que des escroqueries apparaissent sur vos fiches de paye, que l'on vous licencie. Les sections locales C.G.T. et C.F.D.T. sont prêtes à vous renseigner, n'hésitez pas à les contacter.

### ÉTUDIANT SALARIÉ, ÉTUDIANT SACRIFIÉ

Pour de nombreux étudiants, travailler est devenu indispensable à la poursuite de leurs études. Dans une université où tout se paye, où l'aide sociale ne parvient plus à jouer son rôle, 60 % des étudiants travaillent pour étudier. La politique universitaire menée depuis quelques années tend à leur fermer les portes de l'université. Ainsi, il est de plus en plus difficile :

- **De trouver un travail :** La possibilité d'être pion diminue d'année en année. Actuellement, on tente de substituer aux étudiants des TUCS ou des employés communaux. On assiste ainsi à des situations scandaleusement paradoxales d'étudiants contraints d'arrêter leurs études faute de postes de surveillant qui se voient proposer par l'ANPE un TUC... de surveillance ! Supprimer le pionnat étudiant, c'est supprimer l'accès à l'Université pour des milliers de bacheliers ;
- **De concilier études et travail :** L'étudiant salarié ne jouit d'aucun statut. Il est donc sujet à toutes les exclusions. On étudie dans de meilleures conditions quand on est peu ; en tant que salarié, on vous fait comprendre que vous êtes de trop : lorsque certaines UFR suppriment les polys de cours, lorsque certains profs notent en fonction de l'assiduité, lorsque le contrôle continu devient obligatoire, c'est autant de coups portés contre les étudiants salariés.

#### Organisons-nous dans les associations U.N.E.F. d'U.F.R. pour :

- obtenir la création de T.D. le soir et/ou le samedi ;
- obtenir les photocopies de cours ;
- gagner des horaires d'ouverture des bibliothèques et secrétariats plus larges ;
- étudier un système d'examen qui ne pénalise pas les salariés.

#### Vous avez des possibilités, faites-les jouer :

- possibilité de passer le DEUG en 4 ans ;
- possibilité de passer l'examen global de fin d'année.

Avec l'U.N.E.F., battons-nous pour le libre accès à l'Université de tous les bacheliers... salariés ou pas.

Battons-nous pour une véritable démocratisation de l'enseignement supérieur, pour faire des études un droit et non un privilège !

## A NANCY I : LA C.I.O. - SUP.

Beaucoup trop d'étudiants ignorent encore les nombreux services que la Cellule d'information et d'Orientation (C.I.O.-Sup.) de l'Université de Nancy I peut leur offrir.

Le Lycéen, futur étudiant, pourra y trouver tous les renseignements sur les études après le baccalauréat et plus particulièrement dans le domaine des Sciences et de la Santé, les deux pôles de l'Université de Nancy I.

L'étudiant, à différents moments de sa vie universitaire, peut être informé, conseillé, aidé à la C.I.O.-Sup. :

- il y trouvera les programmes des différentes filières proposées par l'Université de Nancy I ;
- il y sera informé sur les possibilités de poursuite d'études ;
- il y sera conseillé pour une éventuelle réorientation ;
- il y sera aidé dans sa recherche d'un premier emploi (rédaction du C.V., d'une lettre de candidature, préparation à l'entretien d'embauche, mise à disposition d'offres d'emploi, d'annuaires...). Par le Bulletin d'information de l'Université de Nancy I qu'elle édite et qui est diffusé gratuitement, la C.I.O.-Sup. annonce régulièrement les dates des concours d'entrée dans les écoles d'ingénieurs, les concours administratifs, etc...

Utilisant les moyens les plus modernes de diffusion de l'information, la C.I.O.-Sup. de l'Université de Nancy I s'est tournée vers l'informatique et la télématique.

En particulier, avec ECOTEL, il est possible d'avoir, sans omission, ni répétition, les informations sur les Grandes Ecoles sélectionnées par secteur et niveau d'entrée.

Localisée au rez-de-chaussée du bâtiment administratif de la Faculté des Sciences, la C.I.P.-Sup. est ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

## A NANCY II : L'A.I.D.E.

La Cellule Universitaire d'Information et d'Orientation de NANCY II (Service Accueil Information des Étudiants) est ouverte du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h, au 13, place Carnot (aile B, 3<sup>e</sup> étage).

Elle a pour mission :

#### 1) L'information :

- en autodocumentation ;
- par entretien avec un personnel qualifié.

Elle dispose d'un fond documentaire important :

- brochures de l'O.N.I.S.E.P. fiches C.I.D.J., répertoire et livrets des Universités (France et Étranger), etc...
- secteur emploi : microfiches offres d'emploi, courrier Cadres, fichier des concours administratifs, sonothèque des professions.

Elle organise des rencontres Universités-Entreprises.

#### 2) Le Conseil en orientation :

Par entretien individuel sur rendez-vous avec une Conseillère d'Orientation.

## LE SPORT UNIVERSITAIRE

Les étudiants qui le désirent peuvent pratiquer une activité sportive au sein de l'université. Pour cela, il existe 3 structures :

#### 1) Le Service Interuniversitaire des Activités Physiques, Sportives et de Plein Air de NANCY (S.I.U.A.P.).

1 bis, boulevard Albert-1<sup>er</sup> - 54000 NANCY, propose aux étudiants la pratique de nombreux sports d'E.P.S. Ces activités se déroulent souvent à partir de 18 heures et s'adressent à tous les niveaux (hors compétition). Le programme général sera disponible au 1<sup>er</sup> octobre 1989.

#### 2) La Fédération Nationale du Sport Universitaire (F.N.S.U.).

1 bis, boulevard Albert-1<sup>er</sup> - 54000 NANCY, organise toutes les compétitions collectives et individuelles au niveau local et national.

#### 3) Les Associations Sportives d'Universités.

Sont le lien entre ces deux organismes et les étudiants. Elles vous renseignent et vous inscrivent dans les différentes activités.

C'est l'Association Sportive qui a la charge de composer et d'engager les différentes équipes de sports collectifs, d'organiser les déplacements locaux ou nationaux.

L'Animation Sportive est assurée par quelques professeurs d'E.P.S. et par des étudiants bénévoles ou vacataires.

L'Association Sportive organise également des compétitions de masse (tournois, challenges...) et peut répondre à d'éventuelles nouvelles demandes concernant d'autres activités.

Pour toutes les activités du S.I.U.A.P., de la F.N.S.U. ou des Associations, il est important de venir vous faire inscrire, le plus rapidement possible, car les compétitions débutent dès la mi-novembre.

Un tableau d'affichage donne pour chaque semaine le programme des activités et des rencontres.

On recherche aussi des étudiants pour participer à la vie des Associations (permanences, secrétariat...).

#### Venez nombreux pratiquer le sport dans le milieu universitaire :

##### • A.S. NANCY II :

Faculté de Droit, 13 place Carnot - Bureau BRO7 (près de la cafétéria)  
Ouvert tous les jours de 13 h à 14 h  
Tél. 83.35.46.15 - Poste 256

##### • A.S. NANCY I :

24, rue Lionnois, NANCY  
Tél. 83.32.81.81

## SERVICE MILITAIRE

*Le service militaire représente une cassure majeure dans la vie universitaire des étudiants, interrompant la poursuite de leur cursus. De fait, nombre d'étudiants ne connaissent pas toutes les possibilités qui leur sont offertes et se posent beaucoup de questions auxquelles nous allons essayer de répondre.*

### Y ALLER QUAND ON VEUT ?

Il existe trois types de report : initial, supplémentaire, ou spécial.

#### Le report initial :

Il doit se faire au moment du recensement dans votre mairie ou au bureau du service national (B.S.N.) et cela avant vos 18 ans. Ce report ne nécessite aucune justification et est résiliable à tout moment. Il vous permet de reporter votre incorporation jusqu'à l'âge de 22 ans.

#### Le report supplémentaire :

Il peut vous être accordé si vous en faites la demande à votre B.S.N. La durée sera variable en fonction de votre situation :

- **Jusqu'à 24 ans :**
  - si vous êtes étudiant ;
  - si vous êtes dans une situation sociale ou familiale grave.
- **Jusqu'à 25 ans :**
  - si en plus vous êtes titulaire d'une PM ou d'une PMP.
- **Jusqu'à 27 ans :**
  - si vous êtes titulaire d'une PMS.

#### Le report spécial :

Il peut être attribué jusqu'à 25 ans aux candidats à la coopération, à l'aide technique ou aux scientifiques du contingent, et jusqu'à 27 ans pour les étudiants en médecine, pharma, dentaire et veto.

### LE FAIRE LE MIEUX POSSIBLE

Pour ceux que l'armée ne rebute pas trop, le volontariat service long offre divers avantages : soldes et permissions plus importantes, choix de l'arme et de l'affectation. Pour les autres, il existe de multiples possibilités :

#### Coopération :

Elle dure 16 ou 24 mois. 3.500 personnes bénéficient chaque année de ce statut ; elles travaillent dans un état étranger à des tâches de recherche, de formation ou d'action sanitaire et sociale. Il est nécessaire d'être titulaire, au minimum, d'un B.T.S.

#### Aide technique :

Elle concerne 1.000 personnes par an, elle est de même durée que la coopération mais elle se passe dans les DOM-TOM. Il est nécessaire d'être titulaire au minimum d'un B.T.S.

#### Service militaire adapté :

Il se déroule également dans les DOM et dure de 12 à 24 mois, selon les cas.

#### Les scientifiques du contingent :

Littéraires, scientifiques, ou juristes de haut niveau qui, soit enseignent, soit effectuent des recherches. Durée du service : 12 mois. Candidature à demander avant le 1<sup>er</sup> décembre.

Enfin, depuis 1986, il est possible de faire son service dans la police.

### NE PAS LE FAIRE

A part l'exemption, il existe deux moyens :

#### Dispenses :

Si vous avez la charge d'une ou plusieurs personnes, si vous êtes indispensable à la marche de l'exploitation familiale ou d'une entreprise, si vous êtes pupille de la nation, si un de vos proches est « mort pour la France ».

#### Objection :

Si, pour des motifs religieux ou philosophiques vous refusez de porter les armes, vous devez envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à votre B.S.N., 15 jours avant votre incorporation dernière limite. Vous serez employé ensuite dans une administration d'Etat, une collectivité territoriale ou un organisme à vocation humanitaire.

Enfin, pour les irréductibles, ils doivent savoir que l'insoumission est punie par la loi de plusieurs mois de prison et d'amendes diverses.

### REPRENDRE VOS ÉTUDES

Selon votre situation sociale et familiale, on vous accordera une bourse majorée de 33 à 50 %.

### ADRESSES UTILES

- **B.S.N. NANCY :**  
Caserne Thiry, 54035 NANCY Cédex
- **Bureau commun de service national de la coopération**  
56, boulevard des Invalides  
75007 PARIS Cédex  
Tél. 16 (1) 45.52.56.24
- **Mouvement des objecteurs de conscience**  
11, Grande-Rue, 54000 NANCY
- **Service d'information des armées**  
14, rue Saint-Dominique  
75997 PARIS  
Tél. 16 (1) 45.55.92.30  
(poste 33.492)

Même effectué dans des conditions de choix maximales, le service militaire intervient souvent comme un obstacle dans la poursuite des études. Se faire réformer constitue alors une solution et nombreux s'essayent à convaincre le psychiatre de leur peur du noir, de leurs phobies des chambrées ou de leur dépression accentuée.

La loi actuelle en matière de reports ne correspond plus à nos besoins. Dans un pays en crise, l'idée « plus j'aurai de diplômes, plus j'aurai de chance d'avoir un emploi », prend de l'importance. Concrètement, on assiste à :

- une croissance des ambitions universitaires (de plus en plus d'étudiants visent la maîtrise) ;
- une complexité plus grande des cursus (double inscription, cumul...). De plus, les étudiants salariés ont la possibilité de passer leur DEUG en quatre ans, l'obtention de dérogation par d'autres augmente le nombre d'années d'étude.

Tous ensemble, dans l'U.N.E.F., exigeons la possibilité pour tous les étudiants d'effectuer leurs études sans interruption due au service militaire.

Tous ensemble, dans l'U.N.E.F., soutenons les projets visant à raccourcir la durée du service (que sont devenus les 6 mois prévus en 81 ?).

Nous demandons, de même :

- les permissions automatiques pour le passage d'examens ou de concours ;
- une réduction de la distance Université - lieu d'affectation, et l'organisation par les Universités de cours du soir pour les appelés étudiants ;
- le remboursement des frais d'inscription universitaires aux étudiants ayant obtenu leur brevet de préparation militaire ;
- l'augmentation du nombre de volontaires formateurs en informatique, coopérants, assistants techniques, scientifiques du contingent.

Si toi aussi tu as des idées, si tu souhaites discuter de ces quelques propositions prends contact avec la commission service national U.N.E.F.

## LA SANTÉ

### LA MÉDECINE PRÉVENTIVE

La visite médicale est obligatoire et a lieu une fois par an. Elle consiste en un examen général et une radiographie des poumons.

Tu reçois un carton à remplir lors de ton inscription administrative.

Tu seras convoqué. Si tu ne peux y aller à la date prévue, prend au plus tôt un autre rendez-vous.

Si ta carte d'étudiant n'est pas visée par le contrôle médical, tu ne seras ni autorisé à passer les examens, ni à t'inscrire l'année suivante.

Cette visite est donc obligatoire mais n'est certes pas suffisante à garantir ta santé, et ne peut être efficace en ce qui concerne un dépistage éventuel.

## LA MÉDECINE PRÉVENTIVE

### LE SERVICE INTERUNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE

13, place Carnot - 54035 NANCY Cédex  
Tél. 83.37.35.57 - Directeur : Dr R. SCHERB

Demande d'information sexuelle et de planification familiale par l'intermédiaire d'un personnel particulièrement qualifié.

Le S.I.U.M.P. dispose de quatre centres médicaux :

- 24, rue de Saurupt  
Tél. 83.55.16.12
- 23, boulevard Albert-1<sup>er</sup>  
Tél. 83.98.65.60
- Faculté des Sciences  
Campus universitaire 54500 VANDŒUVRE  
Tél. 83.11.20.00
- I.U.T. VILLERS-LÈS-NANCY  
Tél. 83.91.22.03

Le S.I.U.M.P. a pour rôle d'organiser et de pratiquer le contrôle médical des étudiants de première et deuxième années. Par ailleurs, des consultations à la demande restent toujours possibles. Il intervient dans la médecine d'urgence et des premiers soins, pratique certaines vaccinations, des examens biologiques, biométriques, pneumophthysiologiques, dentaires et audiolgiques. De plus, une médecine sportive spécialisée et de haute qualité a été mise sur pied pour les étudiants affiliés à une association sportive universitaire et pratiquant le sport en compétition.

## HANDICAPÉS ET UNIVERSITÉ DE NANCY II

On veut la mort des "crabes" (handicapés pour les non-initiés). L'emmerdant, c'est qu'ils sont encore là et ils le seront encore plus grâce aux chauffards jouant toujours aux tutures tamponneuses et à la médecine qui nous fait encore des ratages. Eh oui ! Les crabes sont des emmerdeurs : qui l'aurait cru ?? Alors que les médias les montrent comme la SPA montre ses chiens, on se rend compte qu'ils peuvent étudier comme des grands (c'est pas vrai ??? Si si !!). Et non seulement ils peuvent mais ils veulent : ils sont chiants, hein ?? Tellement chiants qu'ils obligent les mastodontes des facs de Nancy à rendre ces dernières accessibles histoire de retrouver une bonne image de marque auprès de leurs étudiants et de la population (et elle en a besoin de son image).

Quand ils veulent amadouer l'opinion publique et faire taire les crabes, ils gomment l'une des innaccessibilités par petites touches (ascenseurs à tous les étages, monte-charges pour les amphis 42-52), toilettes accessibles au rez-de-chaussée, parking réservé). Cependant, quand on voit celles qui restent, on est vite déçu. Quand les crabes demandent l'accessibilité, il s'agit de la TOTALE, c'est-à-dire celle des locaux, des conditions spéciales pour les examens... L'amphi 500, le plus grand de la fac de Lettres, est toujours un lieu d'initiation à l'alpinisme. Le tout pour arriver au bord d'un précipice d'où la vision des fameux tableaux noirs ne va pas sans provoquer une émeute. Pour les examens, la loi oblige l'université à fournir les secrétaires aux manchots ne pouvant pas écrire : les manchots attendent toujours. Sans parler des Turiques où n'importe quel carosse ne peut accéder sans se ramasser comme une citrouille, et de l'impossibilité de sortir de la fac à pieds (Heu... à roulettes). De plus, les myopathes peuvent crever tranquilles, la médecine préventive est précédée d'un MAGNIFIQUE escalier. Vous voyez à quelle sauce sont mangés les crabes : LA TARTARE (et j'oublie sûrement des ingrédients !!). J'en connais qui trouvent ça délicieux : le gouvernement qui n'investit déjà pas pour les étudiants tout court et le monarque de Nancy II qui se borne à entretenir une minorité d'étudiants en nœuf-papillon (Apartheid ??).

De toute façon, après avoir fait leur gueuleton, ils cracheront leurs tripes car les crabes n'aiment pas la sauce tartare.

UN CRABE PARMi TANT D'AUTRES

# LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Elle comporte cinq sections, chacune offre certains services, nous ne donnons ici que quelques indications : chaque section offre par exemple la possibilité d'accès à certaines banques de données, certains fonds, elles ont des spécialités... Renseigne-toi.

## • SECTION CENTRALE-DROIT

11, place Carnot  
54042 NANCY Cédex  
Tél. 83.37.02.13

La section Centrale-Droit est le centre administratif et bibliographique de la Bibliothèque interuniversitaire. Dans ses locaux fonctionne, entre autres, le Centre de Formation Professionnelle Régional aux métiers du Livre (en liaison avec l'I.U.T.) ! Elle est accessible à tous les étudiants. Mais c'est à cette section que les étudiants de Droit et de Sciences Economiques doivent s'inscrire s'ils souhaitent bénéficier des services de prêt.

- Horaires (octobre à juin) :  
du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 18 h 30  
le samedi de 9 h à 12 h
- Fermé 1<sup>re</sup> quinzaine d'août  
congrès de Noël et Pâques

## • SECTION LETTRES :

46, avenue de la Libération  
BP 3408  
54015 NANCY Cédex  
Tél. 83.96.12.59

- Horaires :  
lundi 8 h 30 - 19 h  
samedi 8 h - 19 h  
vendredi 8 h - 18 h
- Ouverture réduite du 14/7  
au 31/8

## • SECTION MÉDECINE

Avenue de la Forêt-de-Haye  
54500 VANDŒUVRE  
Tél. 83.54.01.60

- Horaires :  
du lundi au vendredi 9 h - 18 h
- Fermé les 3 premières semaines d'août

## • SECTION SCIENCES

Faculté des Sciences  
Boulevard des Aiguillettes  
54500 VANDŒUVRE  
Tél. 83.91.22.90

- Horaires :  
lundi au vendredi 8 h 30 - 18 h
- Fermé aux congés de Noël  
et 15 jours en août

## • SECTION PHARMACIE

30, rue Lionnois  
54000 NANCY  
Tél. 83.36.45.76

- Horaires :  
lundi au vendredi  
9 h - 12 h - 13 h - 17 h 30
- Fermé congés de Noël et  
Pâques et du 15/7 au 15/8

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

### LECTURE ET COMMUNICATION SUR PLACE

Tout prêt sur place est gratuit. Le nombre des livres est *illimité*, en échange des livres, les emprunteurs doivent laisser une pièce d'identité au bureau de prêt.

Tout usager de la Salle de lecture peut consulter librement les usuels, les livres et les périodiques mis à la disposition du public. S'il désire consulter les ouvrages en magasins, il remplit une fiche spéciale pour chaque document emprunté.

Les ouvrages de la Réserve, les manuscrits, les incunables, les estampes sont consultés sur la table la plus proche du bureau de prêt. Ces prêts sont enregistrés sur un cahier.

### PRÊT A DOMICILE

La majeure partie des livres et des périodiques peut être prêtée à domicile, aux personnes inscrites.

Toutefois ne peuvent être consultés que sur place, sauf autorisation spéciale :

- les usuels
- les manuscrits, incunables, les ouvrages rares et précieux
- les ouvrages imprimés depuis plus de cent ans
- les cartes, plans, estampes, certains ouvrages à planches, les collections numismatiques
- les quotidiens in-folio.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour son inscription, l'emprunteur doit justifier de son identité et de son *domicile*. Tout changement d'adresse doit être signalé immédiatement. **L'inscription peut être refusée aux personnes de passage.**

Le Prêt à l'extérieur n'est consenti qu'aux lecteurs qui se sont fait inscrire. Ce prêt est personnel.

Tout dossier d'inscription non utilisé pendant deux ans sera périmé. Pour obtenir le prêt, son titulaire devra se réinscrire.

### NOMBRE DE LIVRES PRÊTÉS

Le nombre de volumes ou de fascicules ne peut excéder quatre pour les adultes et deux pour les enfants et adolescents.

Des dérogations sont prévues pour les ouvrages en plusieurs volumes.

### DURÉE DU PRÊT

La durée du prêt est de un mois.



LIBRAIRIE

De 13<sup>h</sup> à 19<sup>h</sup>      Tél : 83 37 06 33

R.C. Nancy n° 345 118 010

L  
A  
B  
R  
I  
  
D  
U  
  
T  
E  
M  
P  
S

LITTERATURE

Beaux - Arts

LIVRES SOLDES

*achat & vente  
de  
livres d'occasion*



21 GRANDE-RUE NANCY



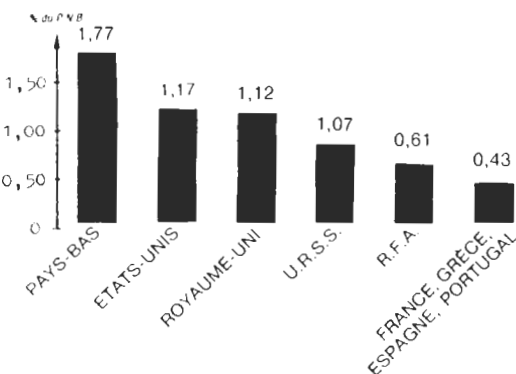
**« L'Education Nationale, priorité de priorité ! »**

*Proclamation contenue dans de nombreux discours. mais la réalité vécue depuis plusieurs décennies, c'est la persistance de budgets insuffisants pour faire face aux besoins les plus immédiats, c'est l'austérité appliquée à ce budget déclaré « prioritaire ».*

## VINGT ANNÉES D'AUSTÉRITÉ

L'enseignement supérieur français, négligé pendant des années, manque de moyens.

**PART DU PNB  
CONSCRÉ A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 1982**



Depuis vingt ans, le budget de l'enseignement supérieur a augmenté moins vite que les effectifs. Il a doublé, alors que le nombre d'étudiants a triplé. Du coup, les dépenses publiques par étudiant ont baissé ; en moyenne de 28 700 F par an en 1968 elles n'ont depuis lors cessé de décroître : 21 000 en 1980, 20 200 en 1984, 18 800 en 1985 et 18 400 en 1986, chiffre autour duquel elles stagnent encore. Cela place la France dans une situation peu glorieuse avec un effort tout juste comparable à celui de la Grèce, de l'Espagne ou du Portugal ; mais loin derrière les grands pays industriels.

**DÉPENSE PUBLIQUE PAR ÉTUDIANT EN 1982**

|           |            |
|-----------|------------|
| France... | : 2 200 \$ |
| RFA       | : 3 000 \$ |
| Suède     | : 3 100 \$ |
| USA       | : 5 900 \$ |

Ce qui en est accusation ici, c'est un effort insuffisant de l'état français dans l'enseignement supérieur, très en deçà de la moyenne et qui a fortement baissé.

**% DES CRÉDITS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT  
AFFECTÉS A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 1982**

|           |          |
|-----------|----------|
| France... | : 12,6 % |
| RFA       | : 14,8 % |
| Pays-Bas  | : 26,4 % |

La part du budget allant au supérieur diminue de 40 % entre 1969 et 1979 (passant de 0,57 % du PIB en 1969 à 0,39 % en 1979). "Ceci est d'autant plus étonnant que les effectifs ont augmenté d'environ 44 % alors que ceux du primaire baissaient et que ceux du secondaire ne progressaient que de 16 %."

Demain, l'Université (élaboré en janvier 1988 à la demande de Valade) qui poursuit "seules les dépenses de personnel par étudiant ont augmenté entre 1974 et 1983 (de l'indice 100 à 131) pour baisser d'ailleurs un peu depuis (indice 122 en 1986). En revanche, les dépenses de fonctionnement hors salaire ont très fortement diminué (indice 101 en 1974, 45 en 1986) et celle d'action sociale en faveur des étudiants aussi (indice 100 en 1972, 74 en 1982 pour remonter légèrement ensuite). Quand aux dépenses en capital, déjà en très forte baisse en 1965 et 1972, elles sont passées à l'indice 31 en 1981".

### DÉGRADATION DES CONDITIONS D'ÉTUDE

La réalité quotidienne de ces chiffres s'impose à nous sous de multiples apparences. Le parc immobilier uni-

versitaire qui avait été bien renouvelé et augmenté dans le courant des années 60 est aujourd'hui vieux et les locaux souvent dégradés ne sont plus suffisants pour accueillir les vagues croissantes de bacheliers qui accèdent à l'enseignement supérieur. L'augmentation de la proportion d'étudiants bénéficiant de l'aide sociale non suivie par une augmentation parallèle du budget de l'aide sociale entraîne un grand nombre d'étudiants vers les petits boulots, appoints devenus nécessaires pour se garantir quelques argents, quand ce n'est pas à l'abandon, au rejet du système éducatif. Les moyens pédagogiques restent toujours insuffisants. La misère des bibliothèques universitaires a été encore récemment dénoncée par le rapport Miquel qui estime que pour rattraper les seuls retards, "l'investissement minimal serait d'environ 210 millions de francs par an pendant 10 ans". A tout cela, et j'en oublie, il faut encore ajouter la question préoccupante de la dégradation progressive des taux d'encadrement des étudiants, aujourd'hui inférieur dans de nombreuses disciplines aux normes fixées par le ministère lui-même, qui est encore loin d'être résolu, et qui est aggravé par le vieillissement du corps professoral (L'âge moyen d'un professeur est, en 1990, de 51 ans 10 mois).

### SÉGRÉGATION SOCIALE

Les étudiants issus des milieux les plus défavorisés sont les premières victimes de la dégradation de nos conditions d'études et sont progressivement exclus de l'université ; ils préfèrent souvent s'engager dans des filières plus courtes ou sélectives à l'entrée, mais où le résultat final est moins aléatoire qu'à la faculté. Ils ne sont pas les seuls à faire ce choix, la crise de l'enseignement supérieur touche tout le monde. Au total ce sont 26 % des entrants en Deug qui se réorientent vers d'autres études relevant du secteur régulé : IUT-STG (12 %) formation paramédicale et social (6 %), école d'ingénieur et de commerce, instituts d'université...

La ségrégation sociale qui s'est développée à la faveur des budgets d'austérité est ainsi en grande partie responsable des taux importants d'échec et d'abandon qui semblent caractériser l'enseignement supérieur français.

### UN EFFORT QUI RESTE INSUFFISANT

On pourrait croire qu'aujourd'hui les leçons ont été tirées, que l'enseignement supérieur est enfin érigé en priorité nationale par les plus hautes instances de l'Etat et qu'enfin les moyens vont être dégagés pour rattraper un retard si préjudiciable. Il n'en est rien, les crédits débloqués restent insuffisants. On tente même de faire accrédiéter le fait que les derniers budgets assument en matière de crédits un effort sans précédent depuis 20 ans et qu'il n'est pas possible de faire plus.

On essaye de donner le change devant le mécontentement grandissant des étudiants. Des mesures toutes plus spectaculaires les unes que les autres sont annoncées à grand renfort de média. Tout dernièrement, Lionel Jospin a annoncé un effort de seize milliards de Francs, sur cinq ans, pour étendre les constructions universitaires. Mais loin d'être exceptionnelles ces mesures vont tout au plus accompagner l'augmentation du nombre d'étudiants prévue pour les cinq ans qui viennent (de l'ordre de trois cent mille), sans rien résoudre quand aux désastreuses conditions d'études actuelles. Ramenée à un taux annuel, il s'agit d'une augmentation cumulée de 1,1 milliard de francs par an qui n'empêchera pas la dégradation des taux d'encadrement, des équipements, de l'environnement social (bourses, cités U, restos U...). Au final, ce « plan exceptionnel » va conduire l'Etat à investir moins d'argent par étudiant qu'actuellement.

Si ces crédits ne sont pas à dédaigner, ils ne constituent pas pour autant une rupture dans la logique du désengagement financier de l'état dans l'enseignement supérieur. Ils sont très loin de répondre à l'étendu des besoins.



***L'Etat a les moyens de débloquent rapidement des fonds en direction des universités. Si ces fonds ne sont débloquent qu'au compte-goutte, c'est qu'une politique délibérée de mise en place d'une formation à deux vitesses est entreprise depuis quelques années.***

## PÉNURIE : PAS POUR TOUS

Toutefois, force est de constater que la pénurie n'est pas la chose au monde la mieux partagée. Si elle est présente partout, elle ne l'est certes pas partout au même degré. Comment se présente le visage de l'enseignement supérieur aujourd'hui ? D'un côté des universités qui accueillent plus d'un million d'étudiants avec un budget de l'ordre de 20 milliards de francs, de l'autre des prépas et des écoles qui en accueillent environ deux cent mille pour un budget de huit milliards de francs (leur budget relève du budget de l'enseignement supérieur ou de celui de l'Education Nationale en général comme du budget d'autres ministères). Les études menées par le ministère estiment ainsi qu'un étudiant universitaire coûtait en 1985, 16 250 F par an contre 28 000 pour un étudiant d'I.U.T., 30 150 pour un prépa ou 49 300 pour un élève ingénieur. L'encadrement moyen étant d'un enseignant pour huit étudiants dans les écoles nationales supérieures d'ingénieurs, un enseignant pour treize étudiants en I.U.T. et un enseignant pour vingt quatre étudiants dans le cursus universitaire classique. Ici, ce sont des choix qui s'expriment. Pour former des cadres, déjà dans de "grandes perspectives de construction européenne", on consent à faire des efforts. Ce ne sont pas des choix isolés, ils résultent d'un projet d'ensemble, d'une orientation que l'on entend donner à l'enseignement supérieur.

Au sein même des universités, on tend à favoriser la mise en place d'un système de formation à deux vitesses : les filières classiques qui rassemblent la presque totalité des étudiants sont de plus en plus étouffées financièrement alors que parallèlement se développe un système de formations d'élites, réservées à un petit nombre d'étudiants et extrêmement bien dotées en moyens.

### L'EXEMPLE DES MAGISTÈRES

Les magistères mis en place par Chevènement, en 1984, sont un parfait exemple de telles filières d'élites. Ces formations en trois ans après le premier cycle, ultra sélectives, réservées à une petite élite de quelques dizaines d'étudiants par matière, débouchent sur des

diplômes non nationaux. Les universités fixent elles-mêmes le contenu des enseignements, les règles de contrôle des connaissances et de délivrance des diplômes. Dans ces conditions, chaque université se trouve en situation de faire « monter les enchères », de conquérir ses titres de noblesse en faisant émerger ses « gagnants ».

Outre un enseignement de très haut niveau, les étudiants de magistères bénéficient de stages réguliers en entreprises et en laboratoires, inexistant dans les autres filières. On imagine sans peine l'effort d'encadrement pédagogique que représentent ces formations où sont facilement affectés les meilleurs enseignants.

### LE GOUVERNEMENT S'APPUIE SUR LA PÉNURIE POUR IMPOSER UN SYSTÈME DE FORMATION A DEUX VITESSES

L'asphyxie budgétaire de nos universités n'est pas une fatalité, un soi-disant manque de moyen de l'état, elle résulte d'une volonté politique. C'est cette volonté politique qui est à l'œuvre dans le rapport du commissariat général du plan de septembre 89 qui stipule qu'il n'est pas question d'investir plus dans l'enseignement supérieur tel qu'il est. Peut-on être plus clair ?

Le gouvernement s'appuie en fait sur la pénurie résultant de sa propre politique économique pour imposer des réformes de structure. Le but recherché est d'instaurer peu à peu un système concurrentiel à plusieurs vitesses où un petit nombre de « pôles d'excellence » et autres filières d'élites répondraient aux besoins immédiats du patronat en travailleurs qualifiés dans des créneaux précis et pour un nombre limité d'emplois, pendant que les filières classiques seraient toujours plus en proie à l'échec et à l'absence de débouchés.

Cette politique est une adaptation stricte aux besoins d'un marché du travail et d'une économie en crise et considérée comme devant le rester dans l'avenir.

## UN IMMENSE GACHIS

L'objectif est bien de fabriquer des « gagnants » et des « perdants ». Ce projet de société est un leurre pour les étudiants car la crise est imitoyable pour ceux qui ne sont pas les « gagnants ». Il faut donc gagner à tout prix. Le seul ennui, c'est que la défaite touche de plus en plus de monde et que l'axiome « que le meilleur gagne » occulte les causes de l'échec et ne permet pas de comprendre que là aussi les bons y passent.

L'élitisme, la sélection à outrance, la concurrence accélèrent le déclin du pays. La France connaît un taux de scolarisation post-baccalauréat parmi les plus bas des pays industrialisés. Les besoins en qualification exigeraient d'accueillir beaucoup plus d'étudiants, de mieux les former.

**L'usine nouvelle du 29 juin 1989 fait état de l'«incroyable pénurie» d'ouvriers qualifiés qui «handicape des entreprises en plein boom, les poussant au mieux à retarder les livraisons, au pire à refuser des commandes».**

Or, c'est l'inverse qui est en train de se produire. Notre économie souffre d'une pénurie de diplômés et, contrairement à l'idée énoncée comme une évidence, l'élitisme n'est pas du tout source de qualité. Il en constitue même un obstacle car il écarte et stérilise a priori une grande part de ceux qui pourraient un jour devenir les meilleurs cadres de la nation. Il est un frein à une sélection, conçue au bon sens du terme, des meilleurs qui n'est possible et fructueuse que par la promotion et la réussite de tous.

Que peut apporter l'esprit le plus inventif s'il n'est entouré que par des gens sous qualifiés ? Qu'en est-il de la compétence réelle d'une petite élite sans la possibilité d'une véritable émulation au sein d'un ensemble de travailleurs, en nombre suffisant, capables d'assimiler et de développer l'héritage scientifique et technologique ? Pour obtenir l'émergence du maximum d'éléments de très haut niveau, il faut puiser dans toutes les couches de la société et permettre à chacun de donner le meilleur de lui-même.

Encore plus de sélection et d'élitisme, c'est multiplier les gâchis et aggraver l'inadaptation de notre système de formation.

### D'AUTRES CHOIX

Pour un enjeu de démocratisation, pour combattre la sélection sociale qui s'est aggravée ces vingt dernières années, à l'université, comme pour préparer l'avenir de notre pays, il est indispensable de sortir les universités de la crise où on les a plongées. Une autre politique universitaire, faisant le choix d'une orientation des dépenses publiques définissant comme prioritaire la formation, est aujourd'hui nécessaire. Des milliards sont gaspillés dans le surarmement alors que nos formations sont sacrifiées. Cette politique constitue un non sens. Un rééquilibrage structurel durable du budget de l'état en faveur de l'Enseignement Supérieur doit être adopté.



**POURQUOI HESITER?**

Les entreprises, premières bénéficiaires de l'élévation des niveaux de formation et de qualification, doivent contribuer aussi à l'effort national de financement de nos formations. Mais nous refusons tout système qui leur abandonnerait la maîtrise de la répartition des fonds qui détermine, en dernière instance, la politique réelle de l'université.

# UNIVERSITÉS 2000

*La redistribution des pouvoirs entre l'Etat et les régions, pour la politique universitaire, a fait l'objet d'un débat abondamment nourri cette dernière année. Les perspectives de construction européenne n'y sont pas étrangères. Les régions voient de plus en plus dans l'enseignement supérieur un élément essentiel de leur développement économique au sein de l'Europe. Partout, elles tendent à prendre le relais financier de l'Etat - qui l'encourage par son propre désengagement - pour affirmer leur intérêt croissant pour nos universités et justifier leur revendication d'une maîtrise accrue sur nos formations. Le Conseil général du Centre estimait ainsi que les difficultés de la dernière rentrée universitaire faisaient apparaître « la carence de l'Etat » et demandait « que les régions deviennent compétentes en matière d'enseignement supérieur avec un transfert de ressources correspondantes ». Il s'agit là d'une position extrême mais qui n'est pas en discordance avec le discours d'ensemble : un transfert de compétence est unanimement demandé. Dans un article paru dans le journal Le Monde du 23 novembre 89, André ROSSINOT, maire de Nancy, estimait que « face à (un) transfert de charge qui existe de fait, il faut que le débat s'instaure et que des règles du jeu, acceptables par tous, soient édictées ». Le projet « Université 2000 » procède, en apparence, de cette volonté et de cette démarche consensuelle. C'est en masquer les enjeux, car au-delà du simple transfert de charge, il entérine le désengagement financier de l'Etat et, par une nouvelle donne, des pouvoirs pour que la politique universitaire progresse dans le sens d'une subordination de nos formations aux intérêts économiques.*

Le projet « Université 2000 » correspond à la préparation d'un schéma national d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs ; il est voulu comme « un ensemble de procédures d'études et de décisions associant de multiples partenaires sous l'impulsion et la coordination de l'Etat ». En fait, il s'articule autour d'un rapport de Claude ALLÈGRE qui fixe d'ors et déjà les principales orientations. Il constitue surtout une délimitation des champs d'intervention entre l'Etat, les collectivités locales et les universités, dont l'autonomie est programmée. Délimitation, du reste, assez floue. On en retient surtout le principe du partenariat entre les universités et les collectivités locales, qui n'avait jamais été posé avec autant de force. Ce partenariat tel qu'il est présenté, signifie un transfert de compétence en matière d'enseignement supérieur de l'Etat sur les collectivités qui assureraient une part de plus en plus importante dans le financement de nos formations. L'avis des collectivités serait ainsi sollicité sur tous les aspects de la vie universitaire, y compris les grands axes d'orientation pédagogique.

On mesure les conséquences d'une telle politique. Le risque est grand d'une inégalité grandissante dans le devenir et la qualité des universités, en fonction de la capacité contributive des collectivités qui les soutiennent. Mais au-delà, le gouvernement présentant comme une fatalité la pénurie des financements publics, on peut se demander si sa politique contractuelle avec chaque établissement, ou à trois avec établissements et régions, n'a pas pour but de faire interioriser par les universités et les collectivités territoriales une contrainte de limitation du nombre d'étudiants ou des dépenses de formation pour ceux-ci, et de faire assumer, y compris politiquement, la responsabilité de la perversion des objectifs de formation par les contraintes financières. L'enjeu n'est pas seulement l'intégration de la pénurie, c'est un enjeu de pouvoirs sur les critères de la répartition des fonds qui va ensuite commander toute la politique réelle de l'université.

L'autonomie des universités est un leurre. Les réformes en cours annoncent sa mise sous tutelle accrue par les « partenaires » qui viendront compléter la dotation budgétaire de l'Etat. Avec le projet « Université 2000 » les établissements d'enseignement supérieur voient de fait renforcer leur dépendance. Sous couvert de « décentralisation » et de « contractualisation » ce sont à la fois la pénurie, et une mainmise renforcée de la machine économique sur le fonctionnement et les contenus de l'Enseignement Supérieur qui sont organisés. Déjà en mai dernier, Charles PASQUA inaugurait, presque en terrain conquis, le « Club-92 », chargé de mettre les formations de l'Université de Paris X - Nanterre en adéquation avec les besoins des industriels des Hauts-de-Seine.

Nous dénonçons de telles orientations : le pilotage par l'aval de la formation et de la recherche ne peut conduire qu'à la spécialisation sur des créneaux de pointe au détriment de la pluridisciplinarité. Les secteurs d'enseignement, jugés non rentables se retrouveraient alors en situation d'assistés. Le schéma d'aménagement pousse vers une organisation fine d'une telle

situation par la mise en réseau des établissements d'enseignement supérieur : cela ne signifie pas la mise en synergie de ces établissements et la promotion d'un enseignement de qualité pour tous - ce qui serait conforme à l'enjeu de démocratisation du système éducatif, qu'il se pose en terme de réduction des inégalités géographiques ou de réduction de la ségrégation sociale ; au contraire, elle vise à une hiérarchisation de plus en plus poussée des établissements d'Enseignement Supérieur où des universités et des antennes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> zones seraient mises en remorque de « pôles d'excellences » plongés dans un système concurrentiel.

Le projet « Université 2000 » ne survient pas seul. Il fait partie d'un ensemble cohérent de réformes qui vise à une recomposition complète de l'enseignement supérieur et au delà de l'ensemble du système éducatif pour mieux le soumettre aux intérêts économiques. Il nous faut rester extrêmement vigilante et nous rassembler pour imposer d'autres choix : ce que l'on a viré, il n'y a pas si longtemps, par la grande porte ne doit pas revenir aujourd'hui par la fenêtre.

### SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS ORIENTATIONS PRÉSENTÉES AU CNESER LE 19 FÉVRIER 90

- Autonomie et contractualisation doivent permettre aux universités de « résoudre les problèmes de croissance ».
- L'avis des collectivités sera sollicité sur tous les aspects, y compris les grands axes d'orientation pédagogiques.
- Pas de créations d'universités nouvelles (sauf Ile-de-France et Pas-de-Calais) ; régularisation de la situation des « antennes sauvages ».
- Promotion de quelques pôles européens (Strasbourg, Grenoble, Toulouse, Orsay) ; renforcement des pôles existant et développement des délocalisations.
- Schémas régionaux des implantations universitaires prolongeant les schémas post-baccalauréat.
- Politique de l'orientation qui distingue enseignement court, long, filière et culture générale et professionnalisées.
- Politique des campus.

# INQUIÉTUDE

Les propositions ministérielles préfigurent  
des bouleversements inquiétants

On nous annonce une série de réformes pour les formations de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle. Un regroupement des formations est notamment programmé. S'il y a certainement de l'ordre à mettre dans les licences et qu'un regroupement administratif serait le bienvenu, il n'en va pas de même pour les Deug. Les regroupements proposés pour les Deug ne permettront pas de tenir compte de la diversité des baccalauréats. A moins que cette réforme ne préfigure - le risque est réel - un regroupement identique des baccalauréats, notamment des bacs généraux et technologiques.

## **ORGANISATION DES D.E.U.G.**

### **PAS DE PROJET PUBLIC**

#### **MAIS DES ORIENTATIONS OFFICIEUSES**

- Le D.e.u.g. serait une propédeutique au second cycle,
- Les 11 D.e.u.g. actuels seraient regroupés en 3 grands champs :
  1. lettres, langues et sciences humaines,
  2. Sciences juridiques, économiques et sociales,
  3. Sciences et techniques.
- Enseignement généraliste avec 50 % d'enseignement fondamental et 50 % d'enseignement général et/ou professionnel laissés à l'initiative des universités,
- Module capitalisable (8 à 12) sur deux ans.

En fait, avec le regroupement des formations de 1<sup>er</sup> cycle, c'est le choix des D.e.u.g. propédeutiques au second cycle qui s'affirme. Par là même, c'est faire le choix d'une opposition et d'une prédétermination des jeunes entre études courtes et longues, générales et professionnalisées. C'est finalement nier la possibilité, pour une formation, de viser une double finalité d'insertion professionnelle et de poursuite d'étude.

Si ces deux finalités recoupent, de plus, la répartition entre « antennes universitaires » où n'enseigneraient apparemment que des agrégés issus du second cycle, et « pôles d'excellence » avec des enseignants chercheurs, et si l'on compte surtout délocaliser, alors il y a les plus grands risques d'un détournement de la demande de formation universitaire. On rejoindrait ainsi les propositions régrégatives du Comité national d'évaluation.

Comment ne pas voir aussi dans les propositions ministérielles, la volonté de réduire à tout prix les coûts de formation dans la proposition de diminution des horaires pour les licences et maîtrises ? On peut en effet difficilement croire qu'il s'agit d'une approche pédagogique. Heureusement, devant les réticences de CNESER (conseil national de l'enseignement supérieur

et de la recherche) et les oppositions qui commençaient à faire jour, le directeur des enseignements supérieurs semble revenir sur cette proposition. Il est vrai que l'on a encore en mémoire, dans le ministère de l'Education Nationale, la réforme de 2<sup>e</sup> cycle qui, avait fait descendre dans la rue près de 200 000 étudiants.

Mais surtout, qui ne voit que les propositions d'enseignement modulaire, l'insistance à pousser les universités à se débrouiller pour organiser une bonne partie de la formation et pour valider comme enseignement jusqu'à l'exercice d'activités professionnelles, poussent à une stratégie de financement partenarial. Or, derrière le consensus apparent sur le développement des universités, les forces politiques et économiques régionales en demandent toujours plus sur le contrôle des plans, des schémas, du contenu des formations. Est-ce une garantie de qualité, de lutte contre les inégalités sociales et géographiques ? On peut craindre que non : le développement des « antennes sauvages » sans véritable caractère universitaire le montre bien. On peut craindre enfin que ces formations modulaires et généralistes ne conduisent à créer des diplômes spécifiques pour l'enseignement, dans des IUFM (institut universitaire de formation de maître ; ils doivent remplacer les Ecoles Normales) sans caractère réellement universitaire.

## **PRINCIPALES PROPOSITIONS**

### **PRÉSENTÉES AU CNESER LE 5 MARS 90**

#### **Licences et maîtrises :**

- Réduction du nombre des maquettes par simplification et réduction (50 habilitations nationales contre 128 actuellement) avec mentions spécialisées nationales ou locales,
- Une habilitation n'entraîne pas forcément l'attribution des moyens de la formation habilitée,
- Identification large des disciplines obligatoires et globalisation horaire,
- Tentative de réduire le volume horaire annuel plafond (de 550 h à 400 h : cette proposition a été largement rejetée par le CNESER),
- Accentuation de l'autonomie en matière de contenu de la formation, notamment par des formations « modulaires »,
- Les stages, les périodes d'activités professionnelles peuvent entrer dans le volume des enseignements obligatoires et donc dispensés de certains enseignements théoriques,
- Un jury délivre le diplôme à partir d'une appréciation globale.

## LES STRUCTURES DE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (NANCY II)

Le conseil d'administration de l'université a les plus grands pouvoirs. Beaucoup plus que les conseils des études et de la vie universitaire et scientifique. Il peut même décider à la place des UFR.

Chaque UFR est administrée par un conseil à composition variable (10 à 20 % d'étudiants). Ces conseils sont, en principe souverains sur leurs UFR (budget, examens...) en fait le CA peut imposer des décisions qu'il a pris auparavant. Il y a plusieurs conseils droit-sciences-éco, lettres histoire-géo, sciences du langage, connaissance de l'homme, IEAP, MIAGE, IUT, le conseil d'administration de la bibliothèque dépend aussi de l'université (cette année le CA a imposé à la bibliothèque un budget en régression contre lequel le CA de la bibliothèque avait voté). Au sein de chaque UFR, il peut y avoir des structures consultatives, les départements où siègent en principe 50 % d'étudiants.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'essentiel des décisions lui appartient, dans tous les domaines. Il prend ses décisions sur la base des propositions du conseil des études et de la vie universitaire et du conseil scientifique.

Les représentants étudiants y sont en baisse par rapport à l'ancienne représentation. Il comprend 53 membres dont 12 étudiants (2 pour le premier cycle Faculté des Lettres, 3 pour le deuxième cycle et troisième cycle Fac Lettres, 2 pour le collège premier cycle Fac Droit et Sciences Economiques, 3 pour les deuxième et troisième cycles Fac de Droit-Sciences-Eco, 2 pour IUT et UFR Maths et Informatique).

### CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Il propose au CA les orientations des enseignements de formation initiale et continue. Il instruit les demandes d'habilitation et les projets de nouvelles filières. Il prépare les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants, à faciliter leur entrée dans la vie active, à favoriser les activités culturelles, sportives... à améliorer leurs conditions de vie et de travail... Il est garant des libertés politiques et syndicales des étudiants.

Il comprend 36 membres dont 14 étudiants :

- 3 pour le Collège premier cycle, Fac Lettres, 3 pour les deuxième et troisième cycle Fac Lettres, 3 pour le Collège premier cycle Fac Droit, Sciences-Eco, 3 pour les deuxième et troisième cycles Droit, 2 pour les IUT et UFR Maths et Informatique.

### CONSEIL SCIENTIFIQUE

Il propose au CA les orientations des politiques de recherche, de documentation scientifique et technique ainsi que la répartition des crédits de recherche. Il est consulté sur les programmes de formation initiale et continue... sur les demandes d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux, sur le projet de création ou de modification des diplômes d'établissement.... L'entrée des étudiants de troisième cycle dans ce conseil est importante puisqu'elle permet pour la première fois aux étudiants de s'exprimer sur la politique de recherche de l'Université.

Le gouvernement, en 1986, a amputé, la recherche d'un crédit de 3 milliards, mesure qui correspond à la volonté du démantèlement du CNRS.

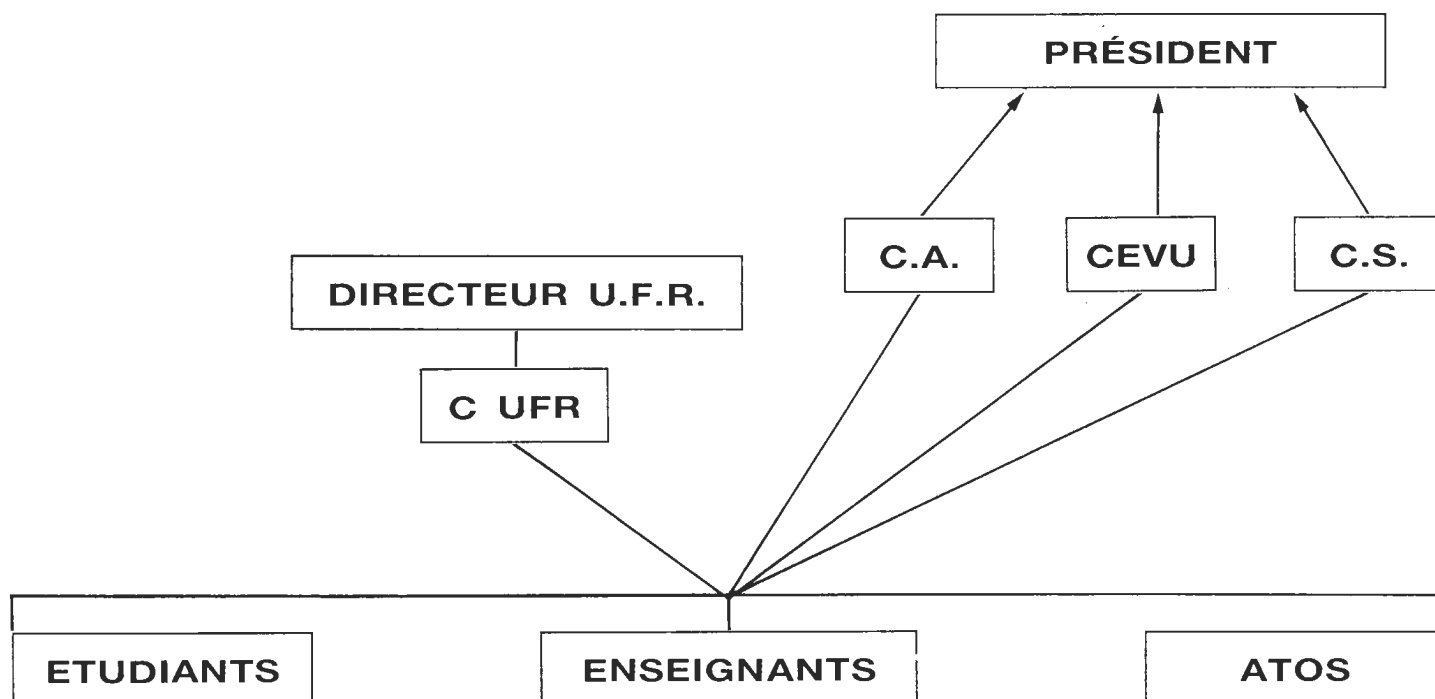
Ce conseil comprend 38 membres dont 4 étudiants, 2 pour la Faculté de Lettres, 2 pour la Faculté de Droit et Science-Economique.

### CONSEIL D'UFR : UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Chaque conseil d'UFR correspond à une unité d'enseignement :

- Ex : Conseil d'UFR Lettres, Conseil d'UFR Sciences Historiques et Géographiques.

Les statuts de ces différents conseils ont été fixés l'année dernière. La représentation des étudiants est en nette diminution par rapport aux anciens statuts. Les personnalités extérieures apparaissent dans ces conseils au détriment de la représentation des étudiants. L'UNEF, dès le début, était hostile à la présence des personnalités extérieures dans les conseils et l'expérience que nous avons eue depuis ne fait que confirmer ces positions ; en effet certains UFR ont eu bien du mal à trouver des personnalités qui acceptent de siéger dans les conseils. Lorsqu'elles acceptent, elles ne viennent que rarement, mais n'oublient pas de donner des procurations à certains profs. Elles donnent donc la possibilité aux professeurs d'être sur-représentés.



## L'UNEF EST LE SYNDICAT MAJORITAIRE A NANCY EN VOIX ET EN SIÈGES LES ÉLUS SOLIDARITÉ ÉTUDIANTE OCCUPENT 54 SIÈGES

|                      |                                                                                    |                       |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Djamil FAYE          | <b>AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS</b>                                        |                       |
|                      | Chaoukat DIAB                                                                      | Laurence CORRADI      |
| Chaoukat DIAB        | <b>AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NANCY II</b>                                     |                       |
|                      | Wladys WOZNY                                                                       | Stéphane BARBAUX      |
| Claire PLOQUIN       | <b>AU CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE NANCY II</b>                |                       |
| Nathalie ROSENBERG   | Stéphane LEONI                                                                     | Jean-Marc MAUCOTEL    |
|                      | Guillaume MARTIN                                                                   |                       |
| Philippe BRAILLARD   | <b>AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE NANCY II</b>                                         |                       |
|                      | Hervé ADAMI                                                                        |                       |
| Antoine ZAMICHIEI    | <b>AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NANCY I</b>                                      |                       |
| Cathy PLOQUIN        | <b>AU CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE NANCY I</b>                 |                       |
|                      | Abderrahim HABBOU (UNEM)                                                           | Alain ZASADZINSKI     |
| Jamal ASSOUIK (UNEM) | <b>AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE NANCY I</b>                                          |                       |
|                      | <b>AUX DIFFÉRENTS CONSEILS D'U.F.R. DE NANCY II</b>                                |                       |
|                      | <b><i>U.F.R. Lettres-Culture-Communication</i></b>                                 |                       |
| Charline BURNOUF     | Jean-Luc LOMBARD                                                                   | Eve DILIGENT          |
| Laure CHARROY        | François NOËL                                                                      | Mélanie TSAGOURIS     |
| Christian CHOLEY     |                                                                                    | Alix COISEL           |
| Amidou DATHE         |                                                                                    | DALILLA BOUZHAAH      |
|                      | <b><i>U.F.R. Histoire Géographie</i></b>                                           |                       |
| Agnès BRAGARD        | Denis GUTHFREUND                                                                   | Laurent SCHMITZ       |
| Vincent FERRY        | Véronique PALANCHE                                                                 | Jean-Luc VASTA        |
|                      | <b><i>U.F.R. Connaissance de l'Homme</i></b>                                       |                       |
| Othman BAHRINI       | Sylvie HUGUEL                                                                      | Nathalie SIBILLE      |
| Leila BENREDJEB      | Bruno MARTIN                                                                       |                       |
|                      | <b><i>U.F.R. Langues et Littérature Etrangère</i></b>                              |                       |
| Laurence BALAVOINE   | Arnaud LACHAMBRE                                                                   | Christelle VAGADORE   |
|                      | <b><i>U.F.R. Sciences du Langage</i></b>                                           |                       |
| Bruno GUISO          | Jacques LAZAROTTO                                                                  | Lionel LOUIS          |
|                      | <b><i>I.E.A.P.</i></b>                                                             |                       |
| Nathalie CHOUMILOFF  | <b><i>U.F.R. Droit - Sciences Economiques</i></b>                                  |                       |
| Stéphane BARBAUX     | <b>AUX DIFFÉRENTS CONSEILS D'U.F.R. DE NANCY I</b>                                 |                       |
|                      | <b><i>U.F.R. Sciences et Techniques Biologiques</i></b>                            |                       |
| Sabine HERBIN        | Olivier DELMER                                                                     |                       |
| Christophe MECRIN    | <b><i>U.F.R. Sciences et Techniques Mathématiques Informatique Automatique</i></b> |                       |
|                      | Yves PIERREL                                                                       | Ridouane ATTIF (UNEM) |



# **MANDELA :**

## **"...OUI AUX SANCTIONS"**

### **ECOUTEZ NELSON MANDELA "BOYCOTT IMMÉDIAT"**

Tous unis, on avait réussi à dévoiler au monde la nature indigne et insupportable du régime d'apartheid et à sortir MANDELA du joug des prisons d'Afrique du Sud dans lesquelles il a passé 27 ans de sa vie. Son crime était d'être noir et de revendiquer un traitement équitable à celui des blancs.

L'Apartheid, c'est ce régime incluant dans sa constitution des clauses racistes et nazies. C'est ce régime instaurant la suprématie des blancs (minoritaires) sur les traces de couleur. C'est le régime appliquant la ségrégation officielle dans tous les domaines, de l'école à l'emploi, de la naissance à la mort, des plages jusqu'aux WC...

### **MANDELA LIBÉRÉ, EST-CE LA FIN DE L'APARTHEID ???**

Ne nous trompons pas ; restons mobilisés et vigilants ; la libération de MANDELA, ou celle de WALTER SISULU ne sont qu'une hirondelle (et une hirondelle, à elle seule, ne fait pas le Printemps !!) Car si des progrès ont été réalisés, ils l'ont été grâce à la solidarité internationale et à la détermination du peuple noir d'Afrique du Sud et de tous les démocrates de ce pays.

### **"NELSON MANDELA LIBÉRÉ, L'APARTHEID RESTE A DEMANTELER !!"**

Tel doit être notre mot d'ordre dans la période à venir jusqu'à la disparition définitive du régime ségrégationniste. Notre soutien à l'A.N.C. doit continuer et se confirmer tant que les noirs d'Afrique du Sud n'auront pas obtenu gain de cause ; tant que les "laisser-passer" seront toujours de rigueur, tant que les "colored people" seront exclus de la vie politique du pays, tant que des opposants seront toujours détenus pour leurs opinions et oh ! combien ils sont nombreux !!!

Soutenant le DROIT A L'EXISTENCE des PEUPLES, l'U.N.E.F. appuie de façon inconditionnelle la lutte menée par l'A.N.C. pour la disparition de l'Apartheid. Elle affirme son engagement à côté des différentes organisations internationales qui aident l'A.N.C. et militent pour le BOYCOTT TOTAL (100 %) contre le régime Sud-Africain tant que celui-ci persistera à garder des clauses racistes et inhumaines dans sa constitution.



# **PALESTINE**

## **DRAME D'UN PEUPLE**

### **OU**

## **LE CHAUDRON QUI BOUILLONNE**

"GLOIRE AUX PETITS ENFANTS QUI AVEC LES PIERRES CHASSENT LES COLONS" ; ainsi des centaines de milliers de jeunes en FRANCE ont scandé leur soutien à l'INTIFADHA et leur indignation contre les pratiques barbares et inhumaines du gouvernement sioniste d'ISRAEL.



Créé de toute pièce en 1948 (avec la complicité des puissances coloniales) l'état d'ISRAEL l'a été au détriment d'un peuple souverain : LE PEUPLE PALESTINIEN. Un peuple qui depuis n'a cessé de subir les horreurs de l'EXIL, de l'EXCLUSION et de l'EXTERMINATION comme le montre les massacres de Kafar-Kacem ; de Dir Yassin ; de Tel-Ezzaatar ; de Sabra et Chatila ou encore la tuerie de RISHON le ZION.

NOVEMBRE 1987 fut le début d'un mouvement sans exemple, qui en réunissant tous les Palestiniens des "territoires occupés" dans la lutte contre l'armée d'occupation israélienne nous a non seulement révélé les horreurs d'un régime qui se veut démocratique, et qui n'a de semblable que le régime d'apartheid, mais aussi nous a montré la détermination d'un peuple pour sa liberté et son indépendance. INDÉPENDANCE ET LIBERTÉ : C'EST DE ÇA QU'IL EST QUESTION.

Déterminés, les Palestiniens ont fini par créer un gouvernement afin de structurer leur lutte, la canaliser et de se faire entendre. Depuis, du chemin a été parcouru : le terrorisme a été solennellement dénoncé, le droit d'exister d'Israël reconnu... Et pourtant les Palestiniens attendent toujours... plutôt ils espèrent un règlement pacifique et rapide de leur situation, car le bilan est lourd, très lourd.

Plus que jamais, les Palestiniens ont besoin du soutien et de la solidarité internationale. Comme on l'a fait pour la Namibie ou pour la libération de Mandela, soyons présents.

L'UNEF, qui soutient inconditionnellement le droit des peuples à l'existence, appelle avec tous les démocrates à travers le monde au soutien des Palestiniens,

au respect des décisions de l'ONU et dénonce les atteintes aux droits de l'Homme. Elle appelle par ailleurs, suite à la demande d'ARAFAT à :

- l'envoi de forces internationales d'urgence pour protéger les Palestiniens des "territoires occupés"
- l'arrêt de la politique d'implantation et d'expansion des colonies israéliennes dans ces territoires.
- la tenue d'une conférence internationale sur la Palestine,
- sous la demande d'ARAFAT, l'application de sanctions à l'égard d'Israël.

# 20 FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ

## LES ÉLUS « SOLIDARITÉ ÉTUDIANTE »

Lors des élections universitaires, l'UNEF présente des listes composées de militants de l'UNEF mais aussi d'étudiants non-syndiqués.

Les élus sont des étudiants qui agissent au quotidien et qui siègent dans les conseils pour défendre et faire avancer les revendications et les propositions des étudiants (contrairement à d'autres qui n'apparaissent que pendant la période électorale et brillent par leur absence au conseil...).

Pour que l'élu puisse avoir un poids dans les conseils il faut qu'il ait l'appui des étudiants et pour cela il est nécessaire qu'il y ait un dialogue permanent.

L'élu est donc là POUR VOUS, il ne faut pas hésiter à prendre contact avec lui, discuter de l'ensemble des problèmes que vous rencontrez en cours ou en TD. C'est uniquement par ce procédé que les étudiants participeront pleinement à la vie de l'Université.

## UN MOT D'ORDRE : PLUS DE MOYENS POUR NOS FACS

Aujourd'hui, les « tares » de l'Université sont connues par cœur par tous les étudiants : amphi et TD surchargés, manque d'encadrement, bref manque d'argent.

De ce fait pour améliorer nos formations nous avons fait du budget notre cheval de bataille afin de sauvegarder notre droit aux études. C'est pourquoi par exemple tous les élus UNEF refusent la casse de la filière Eco qui se trouve de plus en plus sacrifiée au profit de la filière droit. Nous nous élevons contre la suppression des cours photocopiés à la Fac de Droit sachant que ces cours étaient destinés à des étudiants handicapés, étrangers ou salariés ; et ceci pour des problèmes de moyens nous dit-on, alors que dans le même temps on investit largement dans le Pôle de Gestion.

Dans ces conditions, les élus UNEF exigent avec tous les étudiants :

- le réengagement financier de l'Etat ;
- une aide sociale développée ;
- un matériel en quantité suffisante ;
- la construction de nouveaux locaux sur les campus de Nancy ;
- et surtout un taux d'encadrement professoral digne de ce nom

Toutefois pour réaliser tous ces objectifs il faut qu'on se prenne tous par la main et que le maximum d'étudiants s'expriment au moment des élections universitaires.

## UN IMPÉRATIF : FAIRE REMONTER LA PARTICIPATION

Nous commencerons par vous rappeler que la participation des étudiants dans les différents conseils, donc aux décisions universitaires, est un acquis de 1968.

Ces élections donnent aussi la possibilité aux étudiants de s'exprimer, de participer à la vie de la fac et se prononcer sur la politique universitaire.

A cet effet, pour donner le maximum de poids aux élus dans ces conseils, il faut que les étudiants participent davantage aux votes. Cependant, il ne suffit pas de voter mais il faut voter utile. En choisissant les listes UNEF vous choisissez les élus qui travaillent à faire reculer la crise de l'Université, à réclamer de bonnes formations et conditions d'études pour tous, à travers les conseils de département d'UFR, le C.A. le CEVU ou le conseil d'administration du CROUS.

L'UNEF c'est 50 élus à votre disposition dans les locaux UNEF en Lettres, Droit, Sciences.

## ASSOCIATION CONNAISSANCE DE L'HOMME VIGILANCE ET EFFICACITÉ

Dès sa création, l'association CDH a œuvré à la mise en application des orientations de l'UNEF, à savoir : le syndicalisme au cœur des études. Présente sur le terrain, elle s'est confirmée comme un outil indispensable et irremplaçable pour le développement des luttes et l'obtention de meilleures conditions de vie et d'études.

Ayant pour mots d'ordre : **VIGILANCE ET EFFICACITÉ**, ses militants et ses responsables n'ont jamais épargné leur énergie pour défendre les intérêts des étudiants et faire face aux coups qui leur sont assénés. C'est ainsi que l'assoc' a joué un rôle prépondérant dans la mobilisation et la lutte des étudiants de psycho pour de nouveaux éléments d'ouverture et l'obtention de places dans les langues les plus courantes, or, comme il ne reste plus de places dans les langues les plus courantes, on est obligé de s'inscrire en serbo-croate, en danois ou en arabe, langues inutiles en psycho, tous les travaux étrangers de cette discipline sont rédigés en anglais ou en allemand », explique une étudiante.

C'est aussi dans cette logique que l'assoc' a été présente : au contact des étudiants pour leur expliquer la nature et la portée de la politique contractuelle que le gouvernement met en place.

Enfin, au service des étudiants, l'assoc' a contribué par l'intermédiaire de ses élus au règlement de nombreux cas administratifs (dérogations, 4/5, bourses, éléments d'ouverture).

**L'ASSOCIATION EST LA VÔTRE**, n'hésitez pas à nous contacter : car c'est de l'avenir de l'UFR, de nos études qu'il est question.

## UNIVERSITÉ

## LES « PSYCHO » MANIFESTENT DEVANT LA PRÉSIDENTE DE NANCY II

E.R.  
Le mécontentement s'aggrave, boulevard Albert-1<sup>er</sup>. Hier, les étudiants de première de psychologie ont manifesté devant les bureaux du président Druesne.

Contrairement à ce qu'osent prétendre encore certains, le mécontentement dans les facultés nancéiennes continue de s'exprimer, voire de s'aggraver. Après les étudiants d'électronique de la fac des sciences, ceux d'AES (administration économique et sociale), droit, puis de lettres et sciences humaines haussent le ton pour protester contre le manque de locaux et d'enseignants, et les conditions d'inscription aux éléments d'ouverture.

Hier, c'était au tour des premières années de « psycho » d'exprimer leur (mauvaise humeur) en se rendant au siège de la présidence de Nancy II, rue Baron-Louis où une délégation a été reçue pendant qu'une centaine d'étudiants faisaient un sit-in.

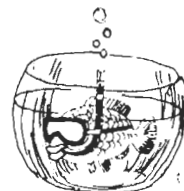
Cette manifestation a été entreprise à la suite d'une pétition qui a circulé dans l'amphi surbondé - 500 étudiants dont une cinquantaine assis par terre - à l'initiative du syndicat étudiant UNEF - SE.

« On est obligé de choisir une langue étrangère, or, comme il ne reste plus de places dans les langues les plus courantes, on est obligé de s'inscrire en serbo-croate, en danois ou en arabe, langues inutiles en psycho, tous les travaux étrangers de cette discipline sont rédigés en anglais ou en allemand », explique une étudiante.

Les étudiants qui dénoncent aussi les chevauchements de cours, veulent attirer l'attention sur les risques de dévalorisation du diplôme qu'ils préparent : « On ne dédouble plus les cours mais les heures, c'est-à-dire qu'on divise par deux le nombre d'heures que l'on devrait avoir pour certains enseignements ».

Ces sautes d'humeur successives depuis la rentrée universitaire traduisent-elles un malaise profond dans le supérieur ? Il est trop tôt pour l'affirmer. Mais à tout le moins, elles traduisent un certain trouble face à la poussée des effectifs. L'augmentation du budget de l'enseignement supérieur, pourtant de 9,5 % - un effort incontestable - appelle donc un nouveau coup de pouce.

Philippe RIVET





# Une fac sans locaux ni profs

A Nancy, les étudiants en droit s'impatientent. Le numerus clausus ayant été supprimé, les bacheliers se sont engouffrés. Ils sont 500 inscrits cette année. La moitié de trop !

NANCY. - Après la fac de sciences qui a manifesté sa mauvaise humeur vendredi matin, place Stanislas, c'est au tour de la filière administration économique et sociale de ruer dans les brancards.

Depuis vendredi, les 1.000 étudiants n'ont plus de directrice des études. Mme Marie-Thérèse Collot, professeur de droit constitutionnel a démissionné de ses fonctions pour protester contre le manque de moyens.

## Plus de numerus clausus

Les conditions de rentrée sont en effet loin d'être brillantes. Les quelque 500 nouveaux étudiants inscrits en première année et accueillis hier en début d'après-midi dans le seul grand amphithéâtre de la faculté de droit.

500 étudiants, c'est pratiquement le double des effectifs admis les années précédentes. Mais début juillet, lors des résultats du baccalauréat, le recteur Mesliand a demandé à la filière AES de renoncer au numerus clausus (limitation du nombre d'étudiants) qu'elle avait institué et d'accueillir par conséquent tous les étudiants qui le souhaitaient.

Une décision qui, dans l'absolu, apparaît plus conforme au principe d'égalité de tout bachelier face aux études su-

périeures. En réalité, elle met en évidence des problèmes cruciaux qui sont croissants si des améliorations substantielles ne sont pas apportées au fonctionnement de l'université.

## Pas de locaux pas de profs

Problème d'ordre matériel tout d'abord. Où accueillir les étudiants supplémentaires ?

Un tour d'horizon rapide entrepris pendant les vacances s'est achevé par une salle de spectacle du CROUS à la cité universitaire de Saurupt, à vingt bonnes minutes à pied de la fac de droit.

« Des travaux y sont actuellement effectués mais rien ne dit que la salle sera prête le 10 octobre », s'impatientent les deux étudiants UNEF-SE élus au conseil d'administration de l'Institut d'études administratives et politiques de Nancy (IEAP).

« Sans compter qu'il faudra aussi se rendre au campus de lettres qui nous héberge pour certains cours », déplorent-ils.

Problème d'ordre pédagogique ensuite. Et ce n'est pas nouveau. Lorsque la filière AES a été ouverte il y a une douzaine d'années, trois professeurs d'enseignement ont été créés pour accueillir cinquante étudiants. Un chiffre qui allait très vite progresser pour atteindre aujourd'hui pas loin

de mille dont cinq cents en première année. Mais le nombre de profs, lui, n'a pas changé. L'immense majorité des cours est assurée par des enseignants « empruntés » à d'autres facs, et rémunérés en heures complémentaires.

## Le DEUG compromis

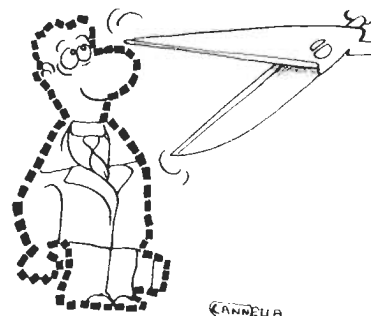
A quelques jours de la rentrée, le cours de droit administratif ne peut être assuré en deuxième année haute d'enseignement. Ce qui compromet la validation du DEUG.

Chaque rentrée voit la situation s'aggraver. La manifestation au sein de la filière AES. C'est ce qui a incité le conseil d'administration de l'IEAP, réuni jeudi dernier, à voter à l'unanimité une motion à l'intention du président de l'université de Nancy II, Gérard Druenne. Ce dernier, en déplacement à l'étranger jusqu'à mercredi, n'a pu être joint hier.

S'il avait été présent hier dans le grand amphithéâtre de la fac de droit, il aurait pu assister à la conversation émue entre une directrice des études, démissionnaire, lasse de se battre pour une filière qui ne gagne ses lettres de noblesse, et « ses » étudiants, syndiqués ou non, désespérés du peu de cas qu'on semble leur témoigner.

L'UNEF SE fait circuler une pétition qui sera adressée au recteur « en tant que représentant du ministre de l'Éducation nationale ».

Philippe RIVET



## ASSOCIATION U.N.E.F. Droit - Science Eco - IEAP

L'UNEF droit - Sciences-éco - IEAP est une association présente sur le terrain. Dès la rentrée 1989, l'UNEF et ses élus sont intervenus sur les problèmes qu'ont rencontrés les étudiants d'AES.

En Septembre 1989, nous avons en effet appris que le numerus clausus était enfin supprimé en 1<sup>re</sup> année AES, ce qui aurait dû s'inscrire dans la logique du libre choix de sa filière par l'étudiant. Malheureusement, cette suppression ne s'est pas accompagnée des moyens nécessaires à l'arrivée de 250 étudiants supplémentaires. Les élus UNEF ont immédiatement réagi, soutenus par l'ensemble de la filière. La mobilisation massive a permis d'obtenir le prof de droit administratif manquant en 2<sup>e</sup> année, et l'accélération des travaux dans l'amphi de Saurupt.

En 2<sup>e</sup> année éco., l'association s'est battue sur le problème des dérogations, qui, aux vues de la sélection draconienne, s'avèrent pour beaucoup indispensables. Les étudiants et l'UNEF ont obtenu une révision des dossiers et l'acceptation d'un certain nombre de dérogations supplémentaires. Mais celles-ci sont toujours octroyées selon le bon plaisir d'une commission ; nous devons donc continuer à lutter pour la mise en place de critères précis et objectifs.

Ces différents problèmes s'insèrent dans la politique de sélection de l'université : en 1<sup>re</sup> année de droit, le taux d'échec atteint 87 % !! Doit-on croire, comme M. Guyot, à la faiblesse intellectuelle des étudiants, ou plus sûrement à la capacité limitée de l'amphi de 2<sup>e</sup> année ?

L'UNEF s'insurge contre cette politique de génération sacrifiée. Elle appelle les étudiants de Droit, Sciences-éco et AES à nous rejoindre, afin d'intensifier notre lutte dans ces filières et d'obtenir les moyens nécessaires pour nos formations.



— Inoué 83

## AES : ne pas faire cours au Resto U

Les étudiants d'AES en ont ras l'amphi. Au Resto U où ils devaient venir suivre un cours, ils ont préféré la rue pour aller dire au recteur qu'ils voulaient des conditions de travail décentes. Et puis aussi des profs.

Administration économique et sociale. Voilà une filière universitaire pleine d'avenir. Encore faut-il qu'elle puisse être suivie dans de bonnes conditions. Et bien, cela ne semble pas être le cas à Nancy. L'amphithéâtre destiné aux étudiants de 1<sup>re</sup> année, une ancienne salle de cinéma de la cité de Saurupt, n'est toujours pas complètement transformé. Alors, hier, lorsque les profs ont proposé d'aller faire cours dans la salle du restaurant universitaire, les étudiants ont cru rêver. Ne faisant ni une ni deux, ils ont fait le tour des salles de la Fac de lettres et sont allés en manif sous les fenêtres du recteur. A ce dernier,

ils ont remis une pétition dans laquelle ils déplorent les mauvaises conditions de travail, mais aussi le manque d'enseignants pour, notamment, assurer le cours de droit administratif de 2<sup>e</sup> année. Difficile, sans prof, de décrocher le DEUG, il faut bien l'admettre... D'autant qu'ensuite, l'IEAP manque aussi de moyens : quatre professeurs seulement pour mille étudiants, aux dires de ces derniers.

Après avoir été écoutés par le recteur Claude Mesliand, une délégation a également été reçue à la présidence de l'université Nancy II, par le secrétaire général.

En attendant que leur nouvel amphi soit définitivement opérationnel, sans doute le 23, les étudiants d'AES ont décidé de continuer leur lutte. Dans un communiqué, conjoint avec l'UNEF, ils réclament notamment la création des postes nécessaires, des locaux, ainsi que du matériel en suffisance, et d'une manière générale, des moyens suffisants pour l'ensemble de l'enseignement supérieur. A noter que cette année en AES, les effectifs ont augmenté de 50 %.

R.L. 17/10/89

## ASSOCIATION U.N.E.F.-SCIENCES

La fac de Sciences, havre de paix dans le paysage universitaire Lorrain : nous en sommes aujourd'hui bien loin. Qu'un de ses professeurs aille donner des cours place Stanislas peut paraître folklorique, mais ce n'est là que la partie visible de l'iceberg : le malaise est général et plus profond.

### AUGMENTATION DES EFFECTIFS

Prenons le cas des premières années : le nombre d'inscrits y a fait un bond de 20 % (jusqu'à 35 % en DEUG A) à la rentrée 89. Il a fallu créer en catastrophe deux groupes de T.D. supplémentaires pour les SM1 sans que cela n'empêche que le nombre d'étudiants par groupe de T.D. ne devienne supérieur aux normes ministérielles. Le problème ne s'est pas posé uniquement en septembre. Dans l'organisation actuelle des DEUG, les groupes sont constitués jusqu'en janvier ; à cette date, les étudiants, choisissent leurs options et les groupes changent. Il a donc fallu encore craindre qu'en janvier n'apparaissent un manque des enseignements à assurer. Les moyens pour y faire face n'ont été débloqués que tardivement.

Les effectifs augmentent mais les moyens suivent difficilement... Quand ils suivent...

Contraint de se débrouiller avec des moyens limités, des responsables de filières ont parfois la tentation de limiter le nombre d'étudiants pour préserver la qualité des formations. On a ainsi évoqué un numérus clausus en licence de chimie. Mais c'est prendre le problème à l'envers : ne faut-il pas mieux réclamer davantage de moyens, quitte à lutter pour les obtenir, pour que l'enseignement se fasse dans des conditions satisfaisantes et au bénéfice du plus grand nombre ? Surtout quand il s'agit d'un secteur comme la chimie, désigné dans le dernier rapport du Commissariat Général du Plan comme un secteur quasi sinistré, où l'on sait d'ors et déjà qu'on y manquera de cadres et techniciens dans les années à venir ?

### PROBLÈMES D'ENCADREMENT

L'augmentation des effectifs fait surgir de multiples problèmes et révèle l'étendue de la crise de l'enseignement supérieur soumis à l'asphyxie budgétaire depuis déjà vingt ans.

Un des problèmes qui risque de se poser avec une acuité toute particulière dans les prochaines années est celui de l'encadrement enseignant. A la faculté des Sciences l'effectif actuel est de 342 enseignants. Pour maintenir un encadrement acceptable, il est demandé dans les autres années à venir 177 nouveaux postes, soit près de 30 % des demandes de création de postes dans l'académie de Nancy-Metz. Il est fort à craindre qu'ils ne seront pas obtenus. A cette crainte s'en mêle une autre : celle d'une perte en qualification probable, ici et là des professeurs sont remplacés par des Maîtres de Conférence, des assistants par des A.T.R.... A terme, c'est la qualité de l'enseignement dispensé qui est en jeu.

### LA RECHERCHE N'EST PAS ÉPARGNÉE

La carence en moyen touche tous les secteurs de la vie universitaire : la recherche n'est pas épargnée.

A l'Université de Nancy I existent au total 192 laboratoires de recherche. Victime de la stagnation des moyens, certains sont au bord de l'asphyxie. Soumise à ce traitement pendant de longues années, la recherche universitaire fragilisée est devenue totalement dépendante des aides extérieures : contrats avec les collectivités locales, l'industrie (essentiellement dans les sciences physiques, chimiques et les sciences de la terre) ; contrats avec les grands organismes de recherche tels l'INSERM et l'INRA... En biologie notamment, mais pas seulement en biologie, décrocher « l'association » au CNRS devenait la planche de salut.

En septembre 89, une circulaire ministérielle du Directeur de la Recherche et des Etudes Doctorales (DRED) a annoncé l'arrêt des financements pour les laboratoires Bz dont les objectifs de recherche ne sont pas prioritaires. Seules les équipes ayant obtenu « l'association » ou la préparation à un DEA seront désormais financées.

Ainsi sur Nancy I, 34 équipes voient leurs crédits supprimés. Cela doit nous alerter : casser le potentiel de recherche, cela revient à démanteler la formation des chercheurs de demain. Ceux-là même dont on nous dit qu'il en manque et dont on a tant besoin !.

### SE RASSEMBLER POUR SORTIR DE L'ORNIÈRE

Il est nécessaire de nous rassembler pour organiser notre volonté d'une université dynamique et revalorisée, pour défendre nos droits et exiger le réinvestissement de l'Etat dans l'Enseignement Supérieur. Nous rassembler aussi pour réfléchir au contenu de nos études, faire des propositions concrètes sur ces problèmes et rassembler autour de ces propositions. L'association UNEF n'est pas le lieu où quelques spécialistes règlent les problèmes à la place des étudiants, mais bien un lieu de solidarité active, ouvert à tous. La parole étudiante si elle veut être entendue doit résulter du poids du nombre et de la force de notre union... invitation à venir nous rejoindre.

## L'UFR D'HISTOIRE GÉOGRAPHIE

### STOPPER L'ÉROSION FINANCIÈRE POUR SORTIR DU SOUS-DÉVELOPPEMENT ASSOCIATION U.N.E.F.-SCIENCES

- Seulement 28 % des étudiants inscrits reçus au DEUG,
- 200 à 250 étudiants en plus à accueillir dans les 4 ans qui viennent, dans un UFR qui en compte déjà près de 1 200.

Deux chiffres qui, s'ils ne résument pas la situation, indiquent clairement les défis tels qu'ils sont posés.

Deux décennies d'austérité et de désengagement de l'état ont conduit à un monstrueux gâchis d'intelligence.

En 10 ans, le budget pédagogique de l'UFR d'histoire géographie a été amputé des 2/3, tandis que la part de la subvention ministérielle passait de 88 % à 54 % et que celle des droits d'inscription passait de 12 % à 46 %.

Pour maintenir le pouvoir d'achat d'il y a 10 ans, c'est un million de francs et non 180 000 qui devrait être versé à notre UFR, il faut avoir ces chiffres en tête et en imaginer les conséquences.

Privés de ressources, ceux qui ont dirigé et dirigent cet UFR ont préféré gérer la pénurie, hypothéquant, année après année, la possibilité d'un enseignement de qualité assurant la réussite de tous, plutôt que de se tourner vers les responsables politiques et de les mettre face à leurs responsabilités. Au moment même où l'aspiration des jeunes à une formation de haut niveau se développe et où la prise en compte des technologies (en particulier des technologies de l'information) rendent nécessaires pour l'UFR, comme pour l'ensemble du système de formation, une modernisation de fond, on a fait le choix de l'asphyxie.

Les élus UNEF au conseil d'UFR ont clairement exposé ces enjeux et ont proposé de se saisir de la contractualisation proposée par l'état pour définir des revendications précises.

Sur la base d'une étude de l'évolution des conditions d'enseignement et de vie de l'UFR, il était possible, en ouvrant une large concertation, d'élaborer les grands axes d'une politique de développement de notre UFR.

La majorité du conseil en a décidé autrement : elle s'est contentée d'un maintien en l'état et de demandes très limitées : - 3 postes d'enseignants - alors que les travaux dirigés atteignent pour certains groupes 90 étudiants au lieu des 45 maximum prévus - et qu'il en faudrait déjà autant rien que pour accueillir les nouveaux étudiants.

Pire, la seule solution qu'elle a envisagée pour faire face à l'échec au DEUG, c'est de proposer de la secondariser, c'est-à-dire de faire assurer par les enseignants du lycée des cours de rattrapage pour les étudiants en difficulté, qui, ainsi, ne pourraient pas faire une première année normale.

Les élus UNEF s'opposent à de telles décisions. Il faut d'abord donner aux lycées les moyens de répondre à leurs objectifs, de coordonner les formations secondaires et supérieures et non pas remédier aux lacunes du supérieur à l'aide du secondaire : c'est mettre le doigt dans un engrenage qui peut nous mener fort loin.

Enfin, sur la méthode, la concertation a été largement bâclée chez les enseignants tandis que les étudiants ont été renvoyés à leurs études : " nous ne sommes même pas obligés de vous demander votre avis ". Telle fut la réponse du président de l'UFR à nos demandes.

Curieuse conception de la démocratie !!

Au moment où sont écrites ces lignes, tout semble indiquer une nouvelle dégradation des conditions de la rentrée universitaire.

Le budget 1990 est encore en baisse par rapport au précédent tandis qu'un poste de bibliothécaire est supprimé à l'institut d'histoire.

Les élus UNEF et l'UFR te proposerons, lors de la rentrée, une réunion pour faire le point de la situation et envisager avec toi les modalités d'action pour qu'enfin soit débloquée cette situation.

### COMPARAISON : BUDGET DE L'UFR/DROITS D'INSCRIPTION (base 100 en 1978)

| ANNÉES             | 78  | 79 | 80 | 81 | 82 | 83 | 84 | 85  | 86  | 87  | 88  | 89  |
|--------------------|-----|----|----|----|----|----|----|-----|-----|-----|-----|-----|
| BUDGET             | 100 | 94 | 68 | 59 | 49 | X  | 41 | 34  | 31  | 27  | 27  | 22  |
| DROITS INSCRIPTION | 100 | 97 | 72 | 62 | 52 | X  | 81 | 106 | 154 | 136 | 130 | 140 |



# ACQUISITION DES LOCAUX PHILIPS : A L'ACTIF DES LUTTES

Engagés, en novembre 89, dans la bataille du collectif budgétaire pour l'enseignement supérieur, les étudiants groupés autour de l'UNEF ont dénoncé l'asphyxie budgétaire qui frappait nos facultés et revendiqué des moyens décents pour nos formations. L'afflux de nouveaux bacheliers dans des programmes immobiliers saturés comptait alors parmi nos principales préoccupations et nous avons réclamé, qu'entre autres mesures concrètes, soit décidé l'extension du campus de la faculté de lettres par acquisition du bâtiment Philips, situé 3, place Godefroy de Bouillon, et qui permet l'aménagement de surfaces d'enseignement.

Notre action n'aura pas été vaine.

Sensibilisé à la situation actuelle des universités nancéiennes par la mobilisation étudiante qui s'était fait jour - trois manifestations en deux semaines dont la dernière, la plus importante regroupait près de 2 000 étudiants -, le district a pris la décision de ne pas rester dans l'attente d'un engagement étatique qui tardait à venir et s'est porté acquéreur de ces locaux par le biais de l'EPML.

D'après les termes du protocole d'accord entre le district de l'agglomération nancéienne et l'EPML, nouvel acquéreur : "le district achètera à EPML cet immeuble à l'issue d'un délai de trois ans si une autre destination n'est pas intervenue. La cession pourra avoir lieu dans ce délai au profit de l'Etat dans la mesure où ce dernier prendra en compte cette opération.

Dès que l'EPML aura la jouissance des biens, il les transmettra au District, ce dernier le mettant à disposition de l'université de Nancy II".

Il est peu évident que l'état rachète un jour un bâtiment dont le seul coût représente plus de 10 % du budget alloué à la construction universitaire, hors mesures exceptionnelles, pour toutes les universités françaises en 1990 (9 MF pour un budget de 80 MF). Si là encore nous assistons à un transfert de charges de l'état sur les collectivités locales, nous ne pouvons que nous satisfaire de cette opération.

Les travaux d'aménagement seront, eux, financés par l'état. Ils ont d'ores et déjà été pris en compte dans le plan d'urgence du gouvernement et inscrits dans le dossier et contractualisation. Leurs coûts devraient être équivalents à celui de l'achat du bâtiment.

C'est donc au total un budget de près de 18 MF qui a été gagné par la mobilisation étudiante.

Si l'achat du bâtiment Philips est loin de répondre à tous les problèmes, il est cependant un important succès à mettre à l'actif des luttes. D'autres doivent suivre. Les besoins en surfaces d'enseignement ne sont toujours pas satisfaits sur le campus de lettres et on attend quelques 2 200 à 2 300 étudiants supplémentaires d'ici 1993, dont plus de 600 dès la rentrée prochaine.



## OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

### DANS LES NOUVEAUX BÂTIMENTS :

- 1 - La partie entrepôt abritera deux amphis de 500 places, deux salles de 120 places, un service regroupé de reprographie et d'imprimerie ; échéance prévue : printemps 91 (Peut-être 90 pour partie) ;
- 2 - Le rez-de-chaussée de la partie bureaux comprendra une salle de conférence, une salle de cours de 90 m<sup>2</sup>, le service de scolarité, le service de traitement du courrier et de vente de fascicules ;
- 3 - A l'étage, les secrétariats et les bureaux de direction des UFR, l'antenne comptable, les responsables des services généraux ;
- 4 - Au sous-sol, une cafétéria pour les personnels, une salle de réunion, de vastes surfaces de rangement.

L'aménagement de la partie bureaux doit intervenir bien avant la rentrée et en permettre l'utilisation en octobre 90.

### DANS LE BÂTIMENT ACTUEL

(Situé 23, boulevard Albert 1<sup>er</sup>), il sera récupéré à terme une dizaine de salles du fait du déménagement des bureaux, pour une surface totale de 8 à 900 m<sup>2</sup>.

Pour l'ensemble, c'est environ 2 600 m<sup>2</sup> supplémentaires dont nous disposerons en locaux d'enseignement pour 6 000 m<sup>2</sup> actuellement utilisés sur le campus.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### UNIVERSITÉS - FACS

- UNIVERSITÉ DE NANCY I (Présidence)  
24, rue Lionnois NANCY - Tél. 83.32.81.81
- FACULTÉ DES SCIENCES  
Boulevard des Aiguillettes VANDŒUVRE - Tél. 83.91.20.00
- FACULTÉ DE CHIRURGIE DENTAIRE  
Rue du Docteur-Heydenreich NANCY - Tél. 83.36.74.62 - 83.36.78.73
- FACULTÉ DE MÉDECINE A ET B  
Avenue de la Forêt de Haye VANDŒUVRE - Tél. 83.56.56.56
- FACULTÉ DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES  
5, rue Albert-Lebrun NANCY - Tél. 83.32.29.23
- IUT DU MONTET (NANCY I)  
Le Montet VILLERS-LES-NANCY - Tél. 83.91.22.03
- ESSTIN  
Parc Robert-Benz VANDŒUVRE - Tél. 83.50.33.33
- UNIVERSITÉ DE NANCY II (Présidence)  
25, rue Baron-Louis NANCY - Tél. 83.34.46.00
- FACULTÉ LETTRES ET SCIENCES HUMAINES  
23, boulevard Albert-1<sup>er</sup> NANCY - Tél. 83.96.16.14
- FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCES ÉCONOMIQUES  
13, place Carnot NANCY - Tél. 83.35.46.15
- I.U.T. DE NANCY II  
Boulevard Charlemagne - Tél. 83.27.30.85
- DÉPARTEMENT INFORMATIQUE  
Tél. 83.27.09.41
- INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE - INPL  
2, avenue Forêt de Haye - Tél. 83.59.59.59

### RECTORAT

- SERVICES GÉNÉRAUX  
2, rue Philippe-de-Gueldres - Tél. 83.34.20.20
- BOURSES ET AFFAIRES SOCIALES  
45, cours Léopold - Tél. 83.35.49.97

### ORIENTATION

- NANCY I - C.I.O.  
Boulevard des Aiguillettes VANDŒUVRE - Tél. 83.28.93.93
- NANCY II - A.I.D.E.  
13, place Carnot NANCY - Tél. 83.36.72.30

### CROUS

- 75, rue de Laxou NANCY - Tél. 83.91.88.00

### SPORT UNIVERSITAIRE

- SERVICE INTERUNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES S.I.U.A.P.S.  
1 bis, boulevard Albert-1<sup>er</sup> NANCY - Tél. 83.96.53.23
- ASSOCIATION SPORTIVE DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY I  
24, rue Lionnois NANCY - Tél. 83.32.81.81

### BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

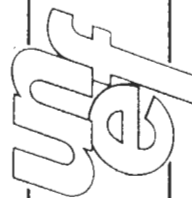
- SERVICE CENTRAL  
13, place Carnot - Tél. 83.37.02.13
- SECTION DROIT  
13, place Carnot
- SECTION LETTRES  
Fac de Lettres - Tél. 83.96.12.59

### SNES

- Syndicat National de l'Enseignement du Second Degré (75)  
15, rue Godron NANCY - Tél. 83.35.20.69

### DIVERS

- SERVICE INTERUNIVERSITAIRE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS  
23, boulevard Albert-1<sup>er</sup> NANCY - Tél. 83.96.16.14
- SERVICE INTERUNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PREVENTIVE  
24, rue de Saurupt - Tél. 83.55.16.12
- 33, boulevard Albert-1<sup>er</sup> - Tél. 83.98.65.60
- PISCINE UNIVERSITAIRE  
Rue de Verdun - Tél. 83.96.28.39



LETTRES  
DROIT  
SCIENCES  
BUREAU NATIONAL

: LOCAL 026 A - 23, boulevard Albert-1<sup>er</sup> - Téléphone : 83.96.59.92  
: LOCAL BR 07 - FAC DE DROIT - Téléphone : 83.35.46.15 - Poste 256  
: COOPÉRATIVE - Téléphone : 83.91.21.44  
BUREAU NATIONAL : 52, rue Edouard-Pailleron - 75019 PARIS - Téléphone : 16 (1) 42.45.84.84

- SERVICE INTERUNIVERSITAIRE DE FORMATION CONTINUE CUCES  
32-34, rue de Saurupt - Parc de Saurupt - Tél. 83.51.44.36

## SANTÉ

- MUTUELLE GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE LORRAINE - MGEL  
44, cours Léopold NANCY - Tél. 83.32.21.98
- MUTUELLE NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE - MNEF  
21, rue du Haut-Bourgeois NANCY - Tél. 83.35.00.23
- MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE - MGEN  
6, rue Désilles NANCY - Tél. 83.37.31.79
- CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE  
9, boulevard Joffre NANCY - Tél. 83.32.72.00
- CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - CAF  
21, rue Saint-Lambert NANCY - Tél. 83.28.99.99
- CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - CAF  
21, rue Saint-Lambert NANCY - Tél. 83.28.93.05
- SERVICE MÉDICAL D'ACCUEIL ET D'URGENCE HÔPITAL CENTRAL  
29, avenue De-Lattre-de-Tassigny NANCY - Tél. 83.57.61.61
- CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE BRABOIS  
VANDŒUVRE - Tél. 83.55.81.20
- CENTRE ANTI-POISSONS  
29, av. Mar. Lattre de Tassigny - Tél. 83.32.36.36

## ADMINISTRATION

- MAIRIE DE NANCY  
Place Stanislas NANCY - Tél. 83.37.65.01
- PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
1, rue Maurice-Barrès NANCY - Tél. 83.34.26.26
- HÔTEL DE POLICE  
Boulevard Lohau NANCY - Tél. 83.32.72.35
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
40, rue Raymond-Poincaré NANCY - Tél. 83.36.46.43
- AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI (A.N.P.E.)  
12, place de la Croix de Bourgogne NANCY - Tél. 83.27.46.62
- OFFICE PUBLIC H.L.M. (Ville de Nancy)  
Haut-du-Lievre NANCY - Tél. 83.98.02.91
- OFFICE PUBLIC H.L.M. DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
12, rue de Serre NANCY - Tél. 83.35.05.12

## TRANSPORTS

- GARE DE NANCY-VILLE  
renseignements - Tél. 83.56.50.50
- réservations - 3, place Thiers NANCY - Tél. 83.35.08.58
- C.G.F.T.E. (Transports urbains) renseignements  
11, avenue de Bouffiers NANCY - Tél. 83.40.29.65
- TAXIS RADIO NANCY  
1, rue Crampel NANCY - Tél. 83.37.65.37

## MUSÉES

- MUSÉE DE L'ÉCOLE DE NANCY  
36, rue du Sergent-Blandan - Tél. 83.40.14.86
- MUSÉE DU FER  
JARVILLE - Tél. 83.56.01.42
- MUSÉE LORRAIN  
Palais Ducal, Grande rue - Tél. 83.32.18.74
- MUSÉE DE ZOOLOGIE  
34, rue Sainte-Catherine - Tél. 83.32.99.97

## MJC

- MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE - M.J.C. NANCY  
12, rue de Fontenoy - Tél. 83.37.61.19
- Haut-du-Lievre, avenue Pinchard - Tél. 83.96.54.11
- 27, rue de la République - Tél. 83.27.40.53

- 14, rue du Cheval Blanc - Tél. 83.35.57.74
- Rue Croix-Saint-Claude Beaugard - Tél. 83.96.39.70
- VANDŒUVRE  
1, place Louvain - Tél. 83.51.49.72
- 1, place de Londres - Tél. 83.55.53.35
- Rue de Parme - Tél. 83.56.15.00

## THÉÂTRE - CULTURE - SPECTACLE

- BALLET THÉÂTRE FRANÇAIS DE NANCY  
Renseignement - réservation à la Maison de la Danse  
3, rue Henri-Bazin NANCY - Tél. 83.36.78.07
- ORCHESTRE SYMPHONIQUE ET LYRIQUE DE NANCY  
Place du Colonel-Driand - Tél. 83.36.69.93
- THÉÂTRE GÉRARD-PHILIPPE  
Avenue de la Libération FROUJARD - Tél. 83.49.29.34
- OPÉRA THÉÂTRE DE NANCY  
1, rue Sainte-Catherine - Tél. 83.32.04.43

## LOGEMENTS - FOYERS

### FOYERS DE JEUNES GENS

- FOYER SONACOTRA  
33, rue de Phalsbourg 54000 NANCY - Tél. 83.28.25.95
- FOYER DES TRAVAILLEURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
47, rue de Metz 54320 MAXÉVILLE - Tél. 83.32.90.75
- G.E.C.  
35, Cours Léopold 54000 NANCY - Tél. 83.35.48.67
- FOYER JEAN-STAUFFER  
Rue G.-Foué 54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE - Tél. 83.55.42.35
- GRAND SEMINAIRE  
54600 VILLERS-LES-NANCY - Tél. 83.27.73.85
- FOYER DE NEUVES-MAISONS  
3, rue Aristide-Brand 54230 NEUVES-MAISONS - Tél. 83.47.12.89
- FOYER SONACOTRA  
28, rue du Val de la Tuilerie 54340 POMPEY - Tél. 83.49.00.89

### FOYERS DE JEUNES FILLES

- FOYER DE L'ASSOMPTION  
37, rue Raymond-Poincaré 54000 NANCY - Tél. 83.40.22.45
- FOYER « LES ABEILLES »  
58, rue de la République NANCY - Tél. 83.27.62.98
- FOYER DES TRAVAILLEUSES « BON ACCUEIL »  
44, Cours Léopold 54000 NANCY - Tél. 83.35.23.69
- FOYER ÉTUDIANTES DESILLES  
13, rue de la Craffe 54000 NANCY - Tél. 83.37.47.68
- FOYERS MIXTES  
- FOYER SONACOTRA  
13, rue de l'Abbe-Lemire 54000 NANCY - Tél. 83.35.41.61
- 33, rue de Phalsbourg - Tél. 83.28.25.95
- FOYER SONACOTRA  
118, av. du 49<sup>e</sup> R.I. 54270 ESSEY-LES-NANCY - Tél. 83.29.19.70
- COMITÉ LORRAIN D'ÉTUDE ET D'ACTION NORD-AFRICAINES  
79, rue des Quatre-Eglises 54000 NANCY - Tél. 83.32.91.89

### HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

- CENTRE D'ACCUEIL DU CHÂTEAU DE REMICOURT  
(hébergement maximum : 3 jours)  
Château de Remicourt - 54600 VILLERS-LES-NANCY - Tél. 83.27.73.67

## DIVERS

- CENTRE INFORMATION JEUNESSE LORRAINE  
20, quai Claude-le-Lorrain NANCY - Tél. 83.37.04.46
- GROUPEMENT POUR L'INSERTION DES HANDICAPÉS PHYSIQUES (G.I.H.P.)  
rue des Myosotis VANDŒUVRE - Tél. 83.51.02.01
- BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE  
45, rue Stanislas - Tél. 83.37.38.83
- Annexe Haut-du-Lievre Le Cadre Bleu - Tél. 83.98.34.24

# LÉGENDE DU PLAN

## ● Implantations universitaires

1. A.G.E.N. - U.N.E.F., Centre culturel, coopérative, ciné-club
2. Facultés A et B de Médecine, Bibliothèque
3. Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques
4. Faculté de Chirurgie Dentaire
5. U.E.R. Education physique (U.E.R.E.P.S.)
6. Faculté des Sciences, Bibliothèque
7. Institut des sciences de l'ingénieur I.S.I.N.
8. Institut Universitaire de technologie (I.U.T. Montet)
9. Service Universitaire, formation continue
10. Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Bibliothèque
11. Médecine préventive
12. Faculté de Droit et Sciences Économiques, Bibliothèque
13. I.E.A.P., Institut du Travail
14. École d'Architecture

## ● Restaur. Univ.

- |                       |    |
|-----------------------|----|
| Médreville            | B4 |
| Monbois               | B2 |
| Cours Léopold         | C2 |
| Vandœuvre             | B6 |
| Saurupt               | D4 |
| (Médecine préventive) | A8 |
| Brabois               | D4 |

## ● Cités Univ.

- |             |    |
|-------------|----|
| Monbois     | B2 |
| Boudonville | B2 |
| Médreville  | B4 |
| Charmois    | C6 |
| Placieux    | A5 |
| Montplaisir | B6 |
| Saurupt     | D4 |

## ● Divers

- |                  |    |
|------------------|----|
| C.R.O.U.S.       | B2 |
| M.N.E.F.         | C2 |
| M.G.E.L.         | E4 |
| Grand Théâtre    | D2 |
| Parc Expositions | D7 |
| Salle Poirel     | C3 |

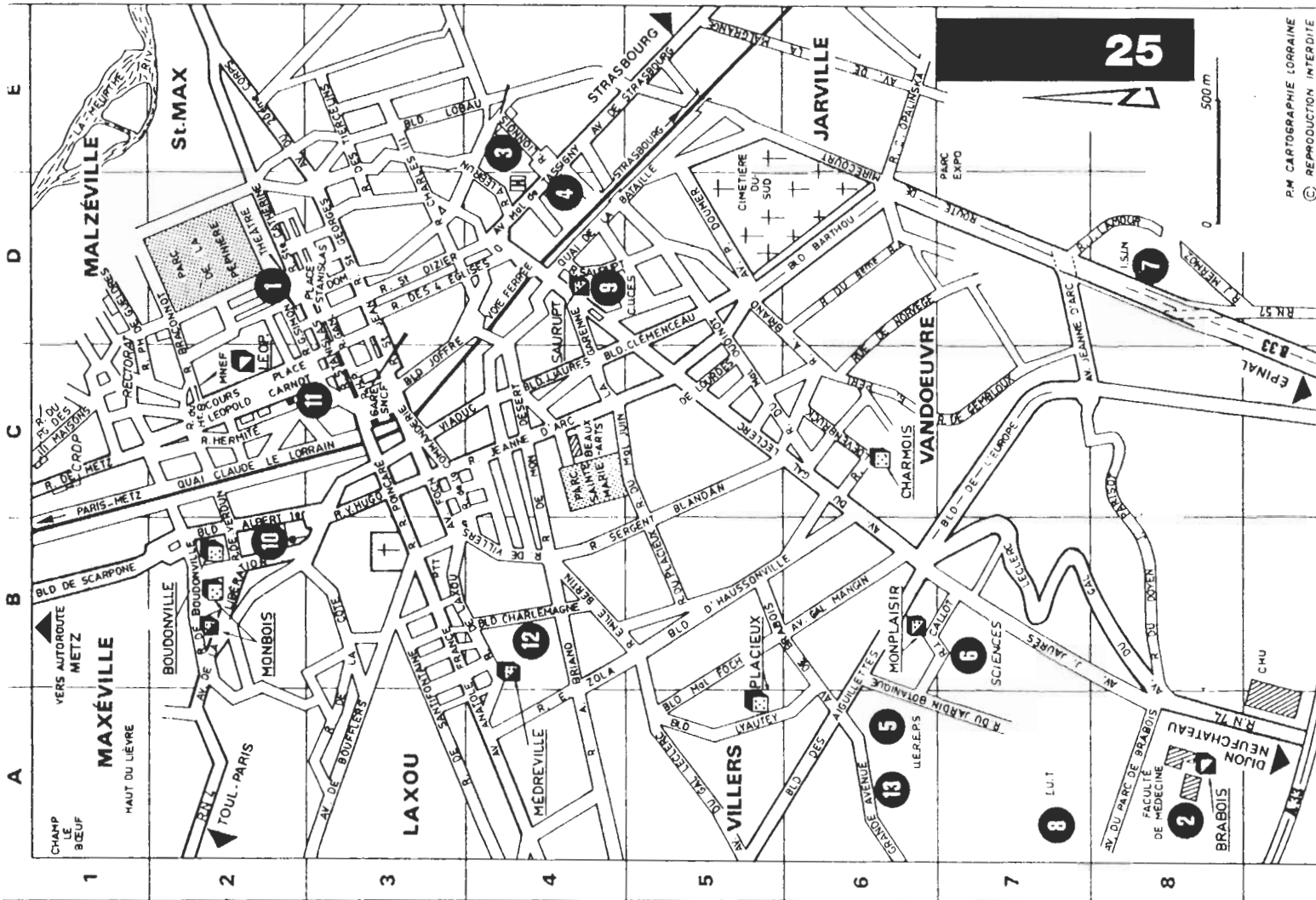
☐ RESTAURANT UNIVERSITAIRE    ☐ RESIDENCE UNIVERSITAIRE    ☐ RESTAURANT ET RESIDENCE UNIVERSITAIRES

**TABAC-PRESSE**

**TANESY**

**PHOTOCOPIES  
FOURNITURES  
SCOLAIRES**

**58, RUE ISABEY - NANCY**



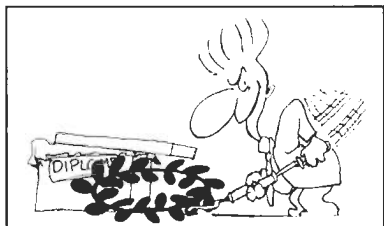
# LES PROJETS DE LA RÉGION

La loi de décentralisation de 1982 redistribue les compétences en matière d'enseignement.

Communes, Départements et Régions se répartissent les charges en matière d'enseignement primaire et secondaire, l'Etat conservant en théorie l'ensemble des charges d'enseignement supérieur. En théorie seulement, puisque les Districts, Conseillers Généraux, Conseils Régionaux ont tendance de plus en plus à venir pallier les manques de l'Etat et à mettre en place de véritables politiques d'enseignement supérieur.

## GLISSEMENT DES COMPÉTENCES

Ainsi, le gouvernement ne participera qu'à hauteur de 22 % au financement des locaux du Pôle de Gestion de Nancy, les Collectivités Locales prenant 57 % des frais à leur charge, le complément étant apporté par la Chambre de Commerce et d'Industrie.



Ce glissement des compétences n'est pas sans danger, en particulier pour ce qui est de la reconnaissance

nationale des formations, la hauteur des droits d'inscription ; elle contribue à un véritable remodelage de l'enseignement supérieur qui va à l'encontre des exigences qui s'étaient exprimées en 1986.

Deux exemples : dans les I.U.T. de la région se développent depuis plusieurs années (le plus souvent sous la demande des chambres patronales) des formations Bac + 3. Elles correspondent à une exigence de l'élévation du niveau de formation mais ne sont reconnues ni par l'Etat, ni par les professionnels.

Conséquence : il en coûte 5 000 F pour les étudiants à l'inscription pour des diplômes qui ne sont pas reconnus. Ces formations sont financées en partie par les Collectivités Locales sans que celles-ci n'aient eu de demande pour les faire reconnaître. Quelle aubaine pour les employeurs que des jeunes formés à Bac + 3 voire Bac + 4 que l'on rémunère à Bac + 2.

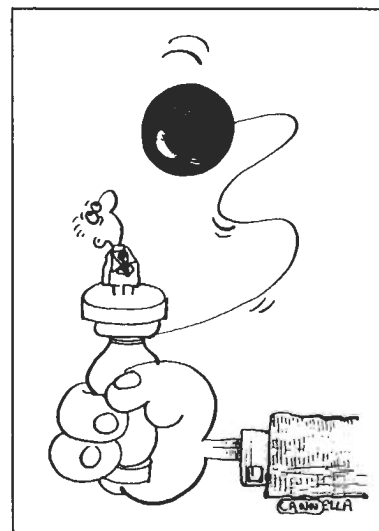
Le contenu de ces formations pose lui aussi question : s'agit-il de former des cadres aptes à prendre leurs responsabilités dans l'entreprise ou des béni-oui-oui, petits soldats de la guerre économique ?

## PROJET DE LUXE

Deuxième exemple : l'université américaine de Metz. Elle provoque quelques remous dans le monde universitaire à juste titre, c'est en effet un projet de création d'une antenne de la Georgia Technical d'Atlanta à Metz qui pour 50 millions de francs lourds (27 millions de francs d'investissement, 23 millions de francs de fonctionnement) sur 3 ans accueillera péniblement 200 étudiants la troisième année pour une formation dont on ne voit pas très bien en quoi elle nécessiterait une coopération aussi coûteuse.

## FORMATION A 2 VITESSES

Il faut mettre en rapport cet investissement avec celui consacré au « développement des Sciences Humaines dans la région » 500 000 F sur cinq ans et pour plusieurs milliers d'étudiants (pour juger de l'ampleur du scandale près de 100 fois moins).



On aurait tort de ne voir dans ce projet qu'un délire mégalomane ou une américanophilie aigüe du Président de la région. Il s'inscrit en effet dans une logique ; celui d'une politique d'enseignement universitaire se résumant dans la notion de Pôles. C'est-à-dire d'investissement massif sur quelques formations réservées à une élite sélectionnée sur la base de l'argent, du développement de formation de statuts privés où

les contenus sont largement déterminés par les employeurs et qui tiennent davantage du lavage de cerveau que du développement de l'esprit critique.

A côté de cela des formations asphyxiées par le manque de moyens sans débouchés réels préparant la masse des précaires et sans statuts de l'Europe de 1992.

## RACISME

Attachée aux principes fondamentaux des Droits de l'Homme, l'UNEF a de tout temps été de tous les combats contre le racisme et la propagation des thèses xénophobes.

Comment ne pas se sentir concerné lorsque son voisin ou son ami est assassiné parce qu'il n'a pas le "type français" ??

Ou encore, comment rester indifférent face à l'exclusion et à l'humiliation de tous ces "étrangers" (même s'ils sont français) ??

Profanation de tombes, assassinats de maghrébins... tel est le lot quotidien et le plat de résistance des masses-médias dans le Pays des Droits de l'Homme. Une situation des plus intolérables, marquée par la recrudescence de la haine contre "l'étranger". Une situation à laquelle nous répondons :

"Ni compromis, ni démagogie. Appliquons la loi"

Tout être humain, quelle que soit sa couleur, sa religion ou ses idées, dispose - et doit avoir - les mêmes droits et devoirs vis à vis de la loi. **LE RACISME EST UN DÉLIT ET NON UNE SIMPLE IDÉE** qu'on peut développer impunément.

Ceci est d'autant plus important que les thèses calomnieuses de l'extrême-droite - à l'origine de cette situation - sont de la pure démagogie. Elles sont totalement infondées. Les idées selon lesquelles les étrangers sont à l'origine du déficit de la Sécurité Sociale ou encore "Chassons les étrangers, on aura du boulot !" ne sont que des manœuvres de manipulation des foules des plus basses et des plus indignes. Ces idées sont accentuées par les problèmes liés à la crise et par la place "excessive" de l'extrême-droite dans les médias (il faut en parler et non pas faire sa promotion).

Il est temps d'en finir avec ces pratiques, le FN est un danger, l'intégration est une chance pour la France et non une menace. Le monde scientifique, culturel, sportif... attestent de l'apport de ces communautés à la France. Appliquons une vraie politique d'intégration et non d'assimilation. Donnons à ces jeunes une chance pour l'avenir.

Enfin, tous ensemble, agissons pour que cesse ces pratiques ; exigeons que justice soit faite, qu'il n'y ait plus d'acquiescement pour un crime raciste.

**Ensemble, levons-nous et crions :  
"PLUS JAMAIS ÇA !!"**



## ETUDIANTS ETRANGERS

La solidarité, c'est aussi la lutte contre toutes les formes de discrimination, toutes les formes de racisme.

**La solidarité, c'est la lutte pour l'égalité entre les étudiants français et étrangers.**

*"Tradition d'accueil de l'université française,"*

*"Rayonnement culturel de la France,"*

*"Formation et coopération avec le tiers-monde..."*

Derrière ces beaux discours, la réalité est toute autre.

Le statut et les conditions de vie de l'étudiant étranger dépendent, non seulement du ministère de l'Education Nationale, mais aussi et surtout du ministère de l'Intérieur et de l'ambassade de son pays d'origine.

Jour après jour, il doit mener sa vie au travers d'un vaste labyrinthe administratif et juridique au bout duquel, parfois, se trouve l'expulsion ou la « reconduite à la frontière ».

**(Cf. dans le guide national, toutes les démarches à suivre pour l'inscription et le séjour).**

- Les cas de refus d'inscription sont nombreux. Ils témoignent d'une politique visant à restreindre le nombre d'étudiants étrangers\* à l'université. Dans certaines filières des quotas sont d'ores et déjà appliqués.
- Passé ce premier obstacle, il n'est pas rare de se voir refuser sa carte de séjour, condition indispensable au séjour en France.

Les raisons invoquées sont multiples et souvent dénuées de fondement : retard d'un quart d'heure au rendez-vous, individu jugé « suspect », ressources « jugées » insuffisantes... etc.

La réforme Joxe, tout comme la loi de septembre 86 (Pasqua), portant sur l'entrée et le séjour en France des étrangers, entretient un flou soigneusement artistique qui permet

aux préfectures diverses interprétations des textes. Celles-ci ne sont généralement pas choisies dans le sens d'un allègement des démarches administratives, d'un mieux-vivre des étudiants étrangers.

**Contrôle d'identité, contrôle des ressources, contrôle des activités s'ajoutent à l'usuel contrôle des connaissances.**

Pour faire face aux nombreux cas de « reconduite à la frontière » d'étudiants étrangers, l'U.N.E.F., avec le Collectif pour l'Egalité et Contre le Racisme, ont mis en place un comité anti-expulsions. Par une action suivie des dossiers, une campagne de presse, diverses manifestations et délégations à la préfecture, ce comité a gagné le réexamen de nombreux dossiers clos arbitrairement.

**Un conseil : être muni de tous les papiers exigés lors du premier rendez-vous avec la préfecture. Ne louper aucun rendez-vous. Surtout ne pas hésiter à faire valoir vos droits (vous en avez !) et ne pas rester isolé !**

- ORGANISONS-NOUS POUR L'ÉGALITÉ ENTRE FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.
- REFUSONS TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION OU(ET) D'EXCLUSION.

**Nous demandons :**

- La suppression des quotas organisés dans certaines filières.
- Un meilleur accueil et de meilleures conditions de vie pour les étudiants étrangers.
- La suppression de la loi Pasqua.

\* Etranger : A l'heure européenne, cet adjectif ne définit, bien sûr, que les étudiants en provenance du Maghreb, de l'Iran, du Proche-Orient et de l'Amérique Latine.

## LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

La situation de la B.U., déjà difficile à la rentrée 88-89, n'a cessé de se détériorer tout au long de l'année 89-90, en raison de problèmes de personnel : départ d'un conservateur chargé de l'interrogation des banques de données (muté à la Section Sciences, non remplacé), départ d'une bibliothécaire-adjointe déplacée à la Section Pharmacie (à la suite de la création d'une nouvelle section de bibliothèque à la demande de l'INPL sans création de nouveaux postes, les Présidents des 3 universités nancéiennes avaient décidé un "redéploiement" des personnels de la BIU), absence d'un magasinier en congé parental pour 6 mois, non remplacé avant mars, congé de longue durée d'une sténo-dactylo.

Les difficultés de fonctionnement entraînées par ces départs et ces absences n'ont pu être résolues qu'en engageant trois étudiants-moniteurs, un magasinier sur contrat de TUC, devenu CES, une secrétaire vacataire pendant 2 mois et demi, l'université nous a également prêté une personne pendant 3 semaines.

Ces personnels temporaires, aussi coopératifs qu'ils soient, ne peuvent cependant pas résorber le retard qui s'est peu à peu installé dans les acquisitions, le catalogage et le simple enregistrement des dons.

De plus, le sous-encadrement va se manifester de manière plus aiguë, à la rentrée, quand il faut assurer l'accueil en masse des nouveaux étudiants inscrits en 1<sup>re</sup> année : ceux-ci n'ont, très souvent, aucune notion sur l'utilisation d'une bibliothèque, il faut les renseigner et les guider dans leurs recherches au moins jusqu'aux vacances de Noël.

De 19 postes en 1981, la B.U. est passée à 14,5 postes en 89 ; dans le même temps, le nombre d'étudiants inscrits passait, lui, de 2 800 à 5 800.

Autre difficulté : le manque de place des 3 salles de lecture (600 places au total) sont devenues trop exiguës pour accueillir tous les étudiants qui souhaiteraient y travailler ; de plus, il n'existe pas de salle de consultation de périodiques, pas de local pour la consultation des microformes, ni pour celle des CD-ROM. Dans les "magasins", les réserves de stockage se réduisent : en plus de ses propres acquisitions, la B.U. doit en effet engranger les fonds vieillissants et peu utilisés des bibliothèques d'instituts qui n'ont pas de réserves et doivent faire place sur leurs rayons aux nouvelles acquisitions. Il serait souhaitable qu'une extension du bâtiment soit programmée dans les années à venir.

F. HEDDESHEIMER

Conservatrice de la Bibliothèque de Lettres

# JEAN-PHILIPPE EST INNOCENT

Parce que son nom a été retrouvé dans le carnet d'adresses d'un couple présumé appartenir à l'ETA, J.-P. CASABONNE a été arrêté en Juillet 87 alors qu'il passait ses vacances en Espagne. Voilà bientôt trois ans que notre ami (étudiant en sociologie à Pau) crève dans les cachots espagnols. Curieusement, les médias (pour certains d'entre eux du moins) sont restés bien discrets dans cette affaire. Laquelle nous paraît scandaleuse à plusieurs titres. Lors de sa comparution devant "l'Audencia Nacional" (tribunal d'exception espagnol), J.-P. a été condamné à 6 ans de prison ferme après une demi-heure de débat, sans qu'à aucun moment l'accusé lui-même ait pu intervenir. Mêmes restrictions pour son avocat français (Maître Blanco) qui n'a pas été autorisé à plaider l'affaire. Quelle valeur juridique peut avoir ce jugement pour le moins expéditif ?

Aussi, Jean-Philippe ne compte-t-il plus les passages à tabac, les brimades les plus sordides. Les matons espagnols n'ont rien à envier à leurs camarades chiliens ; ils ont bien retenu la leçon... En attendant, la justice espagnole est face à un dossier désespérément vide de toute preuve qui pourrait établir une quelconque culpabilité de J.-P.

Notre ami est victime d'un régime qui se dit de gauche (sic) et qui maintient les tribunaux d'exception (re-sic). De la même manière, on peut s'interroger sur l'attitude du gouvernement français. Il semble évident aujourd'hui que c'est la sacro sainte raison d'état qui fait office de

loi dans cette affaire. Les dirigeants français se font discrets. Ce n'est pas le moment en effet de remettre en cause les bonnes relations franco-espagnoles à l'heure où l'Espagne ouvre ses frontières sur le marché européen. Elles interdisent par conséquent tout incident diplomatique. Ainsi le gouvernement espagnol a allègrement outrepassé la Convention Européenne des Droits de l'Homme sans que cela ne soulève l'indignation de son homologue français. Dans ce cas, le concept de "Droit de l'Homme" devient protéiforme.

Jean-Philippe est innocent. Pourtant il est en prison depuis près de trois ans. Comment une telle situation est-elle compatible avec les déclarations officielles de nos gouvernants sur leur attachement à la défense des Droits de l'Homme dans ce monde ? Tout se passe comme si Jean-Philippe était hors de ce monde. Quelle crédibilité peuvent avoir aux yeux de la jeunesse ces dirigeants politiques qui nous assomment avec des discours sur la liberté et qui agissent peu ou pas ?

## IL SERAIT TEMPS DE METTRE UN TERME A CETTE INJUSTICE !!

Quatre articles relatant cette affaire sont parus récemment. "J'accuse" (n° 3, Mai 90), "Humanité Dimanche" (n° 9, Mai 90), "V.O." (n° 2382, Avril 90), "Le Monde Diplomatique" (Mars 90).



VOUS POUVEZ ENVOYER DES LETTRES DE SOUTIEN A JEAN-PHILIPPE CASABONNE. IL EN A BESOIN.

### Adresse :

CINTRO PENITACIARO  
HERRERA DE LA MANCHA  
MANZARES  
CUIDAD REAL  
ESPAGNE

Comité de soutien  
pour la libération  
de Jean-Philippe Casabonne  
15, rue des Lois  
31000 TOULOUSE

Malgré le silence qui entoure cette affaire, nous essayons dans la mesure de nos moyens actuels de susciter diverses initiatives pour interpeller l'opinion publique. Nous avons lancé une souscription pour venir en aide à la famille de Jean-Philippe qui s'est endettée pour assurer sa défense et lui rendre visite, ainsi que pour soutenir les initiatives positives qui iront dans le sens de sa libération.

Vous pouvez envoyer votre contribution au SNES. Chèque à l'ordre de : SNES/J.-P. CASABONNE.

# CAMPAGNE DES JEUNES DE FRANCE ET DU PACIFIQUE POUR L'ARRÊT IMMÉDIAT DES ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS

La conférence de l'ONU pour le désarmement qui siège à Genève travaille actuellement sur un accord mondial pour l'interdiction des essais nucléaires. Le moins que l'on puisse dire c'est que les choses vont très lentement.

La France, pour ce qui la concerne, ne contribue pas à accélérer les négociations, opposée qu'elle est à l'arrêt de ces propres essais dans le Pacifique Sud.

Si l'on se réfère aux déclarations des responsables de l'armement français, Ministre, Directeur général de l'armement, officiers généraux, il apparaît que celle-ci n'est pas prête à envisager une attitude positive ni aux négociations de Genève, ni dans ces décisions accompagnant la loi de programmation militaire en cours d'application.

Ignorant tant les efforts de désarmement actuellement entrepris de par le monde, que les protestations des peuples et gouvernement du Pacifique Sud, le gouvernement français se refuse à toute concession quant à sa politique. Elle est

pourtant synonyme d'un immense gâchis financier, et met en danger la vie de population du Pacifique Sud et leur environnement. Qui peut jurer, en effet, que les gaz et les poussières radioactives accumulés dans les profondeurs de l'atoll de Mururoa ne feront pas un jour surface ?

Depuis presque un an maintenant, l'UNEF a rejoint la "coalition des jeunes de France et du Pacifique pour l'arrêt des essais nucléaires français". Ensemble, nous dénonçons le non sens de la politique française de développement de son arsenal nucléaire.

Notre génération doit faire face à de terribles problèmes : les déséquilibres économiques et la misère croissante du tiers monde, l'aggravation du chômage et de l'analphabétisme, les atteintes chaque jour plus irréversibles contre l'environnement. Profitons de la détente internationale pour avancer tout de suite dans la voie du désarmement.

## ARRÊT IMMÉDIAT DES ESSAIS NUCLÉAIRES !!!!

*La coalition regroupe environ 40 organisations (de Nouvelle Zélande, d'Australie, des Philippines, des Iles Fidji, des Iles Salomon, d'Inde, de Nouvelle Guinée, de France...).*



*Les CROUS sont, théoriquement, des organismes publics d'aide sociale. Leur fonction est la gestion des aides indirectes de l'Etat (les aides directes telles que les bourses sont gérées par le rectorat).*

*Ces aides sociales jouent un rôle déterminant : elles doivent supprimer ou réduire les injustices devant le logement, la nourriture, la vie culturelle... facteurs essentiels pour mener ses études dans de bonnes conditions.*

# CROUS

*Cette mission initiale, les CROUS l'ont plus ou moins suivie par le passé. Leur création permet le « Boom universitaire » des années 60 caractérisé*

*par un accroissement considérable du nombre d'étudiants et par l'accès à l'Université de couches sociales plus défavorisées.*

*Qu'en reste-t-il aujourd'hui ?*

*Ces quelques articles vont tenter de vous le montrer.*

## LE C.R.O.U.S.

### (CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES)

75, rue de Laxou - 54042 NANCY Cédex Tél. 83.91.88.00

Ouvert de 8 heures à 11 h 45 et de 13 heures à 16 heures, sauf samedis, dimanches et jours fériés.

« Le C.R.O.U.S., établissement public placé sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale, assure aux étudiants, à condition d'être bénéficiaires des Œuvres, un ensemble de services garantissant des conditions de vie et de travail minimales : Restaurants Universitaires, Cités Universitaires, Appartements H.L.M., Service Liaisons Etudiants Entreprise, Service Emploi, Informations diverses, Prêts d'Honneur, Fonds de Solidarité Universitaires, Accueil des Etudiants étrangers... »

#### POUR ÊTRE BÉNÉFICIAIRE DES ŒUVRES

Se présenter au C.R.O.U.S. avec sa carte d'étudiant et remplir les conditions suivantes :

- 1) Inscription régulière dans un établissement d'enseignement supérieur agréé par la Sécurité Sociale étudiante ;
- 2) Avoir moins de 26 ans au 1<sup>er</sup> novembre de l'année universitaire ;
- 3) Avoir obtenu un succès scolaire pendant les deux dernières années universitaires ;
- 4) Ne pas percevoir de rémunération personnelle supérieure à celle correspondant à l'indice 254 de la fonction publique.

Le bénéfice des œuvres est valable dans les autres C.R.O.U.S.

#### LES DÉROGATIONS

Il faut s'adresser au service social du C.R.O.U.S.

Pour les points (2) et (3) elles sont systématiques en cas de service national, d'études particulièrement longues, d'arrêt médical...

Des dispositions particulières sont prévues pour les étudiants étrangers (moins de 30 ans pour la première inscription, sinon moins de 35 ans).

En cas de problème, pour bénéficier de ce droit, n'hésitez pas à contacter l'élue Unef FRUF UGE qui siège au Conseil d'Administration du C.R.O.U.S.

#### LE SERVICE SOCIAL

Il est formé par les assistantes sociales du C.R.O.U.S. Elles interviennent dans la constitution et le suivi d'un dossier de FSU et d'avance sur bourses. Leur mission est la suivante : information et aide matérielle, financière, médico-sociale et psychologique. Elles reçoivent sur rendez-vous et à leur permanence au C.R.O.U.S. et dans les facultés.

#### LE SERVICE LIAISON ÉTUDIANT-ENTREPRISE

Il organise de nombreuses visites d'entreprises et de conférences faites par des professionnels. Vous pouvez lui faire parvenir vos suggestions.

#### LE SERVICE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Il se charge de l'accueil, de l'inscription universitaire, de la bourse et du suivi des étudiants étrangers boursiers du gouvernement français.

#### LE SERVICE D'INFORMATION

Il offre des renseignements pratiques aux étudiants et facilite la recherche d'un emploi temporaire.

#### LE FONDS DE SOLIDARITÉ UNIVERSITAIRE

Géré par le C.R.O.U.S., il permet de fournir une aide financière aux étudiants en difficulté. Pour l'obtenir, tu dois remplir un dossier auprès de l'assistante sociale du C.R.O.U.S. Le F.S.U. est attribué par une commission où siègent les élus UNEF FRUF UGE ; adresse-toi à eux pour être appuyé. Le F.S.U. accorde des dons, des prêts et aide à payer la taxe d'habitation, mais son budget est trop faible pour faire face à l'ensemble des besoins.

1978 : + 0 % - 79 : + 2 % - 80 : + 0 %  
82 : + 20 % - 83 : + 0 % - 84 : + 6,2 %.

On constate que, sauf en 82, les hausses sont insuffisantes, soit inexistantes. Pour que le F.S.U. réponde à ses objectifs, il est nécessaire que la dotation budgétaire soit sérieusement augmentée.



**LES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES**

*Six restaurants universitaires  
sont gérés par le C.R.O.U.S.*

- ♦ **MONBOIS**  
138, avenue de la Libération - 54000 NANCY  
Tél. 83.96.19.89  
500 libre service Cafétéria plus Brasserie
- ♦ **COURS LÉOPOLD**  
16, cours Léopold - 54000 NANCY  
Tél. 83.32.33.87  
780 libre service Brasserie-Cafétéria
- ♦ **MÉDREVILLE**  
73, rue de Laxou - 54000 NANCY  
Tél. 83.27.52.73  
500 libre service Cafétéria
- ♦ **MONPLAISIR**  
Rue J.-Callot - 54500 VANDŒUVRE  
Tél. 83.51.01.90  
1 000 libre service Cafétéria plus Brasserie  
Salle médico-sociale de 100 places
- ♦ **BRABOIS**  
R.N. 74 - 54500 VANDŒUVRE  
Tél. 83.55.42.08  
700 libre service Brasserie-Cafétéria
- ♦ **SAURUPT**  
26, rue de Saurupt - 54000 NANCY  
500 places Cafétéria

**LES CITÉS UNIVERSITAIRES**

**Le C.R.O.U.S.**

met à la disposition des étudiants  
différents types de logements :

- les résidences universitaires,
- les studios et appartements H.L.M.

**LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES**

- ♦ **MONBOIS**  
2, rue L.-Beauchet - 54000 NANCY  
Tél. 83.96.19.89 - 747 chambres
- ♦ **SAURUPT**  
26, rue de Saurupt - 54000 NANCY  
Tél. 83.51.08.90 - 475 chambres
- ♦ **BOUDONVILLE**  
61, rue de Boudonville - 54000 NANCY  
Tél. 83.96.59.23 - 684 chambres
- ♦ **N.-D. DE LOURDES (filles)**  
3, rue N.-D. de Lourdes - 54000 NANCY  
Tél. 83.55.45.14 - 180 chambres
- ♦ **MONPLAISIR**  
Rue J.-Callot - 54500 VANDŒUVRE  
Tél. 83.51.01.90 - 602 chambres
- ♦ **HAUTE MALGRANGE (garçons)**  
Rue J.-Lamour - 54500 VANDŒUVRE  
Tél. 83.55.21.55 - 240 chambres
- ♦ **CHARMOIS**  
Allée du Charmois - 54500 VANDŒUVRE  
Tél. 83.51.06.55 - 504 chambres
- ♦ **MÉDREVILLE**  
28, rue Aristide-Briand - 54250 LAXOU  
Tél. 83.27.06.55 - 483 chambres
- ♦ **PLACIEUX**  
Boulevard Maréchal-Lyautey  
54600 VILLERS-LÈS-NANCY  
401 chambres plus 484 chambres

**LES LOGEMENTS H.L.M. MEUBLÉS**

Le C.R.O.U.S. gère :

- des studios pour célibataire : Jarville et Vandœuvre
- des appartements F2 et F3 pour jeunes ménages au Haut-du-Lièvre, à Saint-Max, Vandœuvre, Champ-le-Bœuf.

**LA STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT**

*Le C.R.O.U.S. est géré dans chaque académie par un conseil d'administration présidé par le recteur. Le C.A. élit des délégués pour le représenter au niveau national au C.N.O. (Conseil National des Œuvres).*

*Le C.A. est composé de représentants étudiants (17 sur 24), du personnel ATOS, de représentants de l'Etat, de la Région...*

*Il élabore et détermine toute la politique du C.R.O.U.S. Ce qui y est décidé est donc déterminant pour nos conditions de vie et d'étude. Pourtant, lors des élections étudiantes de mars 89, la participation au vote fut de moins de 6 %. Pourcentage ridiculement bas lorsqu'on connaît l'enjeu.*

*La méconnaissance des structures administratives du C.R.O.U.S. peut expliquer la désaffection des urnes et le relatif manque d'intérêt pour ce qui s'y passe.*

*Espérons que ces quelques articles auront pu vous faire mesurer la nécessité pressante qu'ont les étudiants à prendre la place qui est la leur dans les instances universitaires (C.R.O.U.S. et Université).*

**DÉCRET VALADE  
du 8 mars 87****pourquoi ?**

Ce décret portant sur les C.R.O.U.S. fut élaboré par le gouvernement Chirac. Trois mois à peine après le retrait du projet Devaquet, le but est le même : privatiser l'enseignement supérieur.

L'intermédiaire choisi : l'aide sociale qui permet à des milliers d'étudiants de poursuivre leurs études.

**comment ?****Par une remise en cause du fonctionnement démocratique.**

Le décret Valade rompt avec la traditionnelle gestion paritaire. Il diminue la participation étudiante (7 sur 24 membres du C.A.), il institue une véritable main-mise du ministère sur les décisions; quatorze fonctionnaires ou représentants de l'état auxquels s'ajoute le recteur, Président du Conseil. Ainsi, les sept représentants étudiants et les trois du personnel ATOS, constituent un nombre dérisoire.

**Par une remise en cause du service public.**

L'état retire trois millions de francs du budget des œuvres. Il donne, dans le même temps, la possibilité aux C.R.O.U.S. de passer des conventions avec le privé.

Etranglée financièrement, l'aide sociale ne peut plus jouer son rôle.

Leur caractère public remis en cause, les C.R.O.U.S., peu à peu, se privatisent, abandonnent leur raison d'être, ils deviennent pour ceux qui les gèrent « des entreprises comme les autres » (sic !).

# AIDE SOCIALE : QUEL AVENIR ?

*L'aide sociale telle qu'elle est conçue en France se subdivise en deux grandes catégories :*

- une aide directe se traduisant par les bourses, les cités universitaires ;
- une aide indirecte : exemple, la restauration universitaire.

*Ce système d'aide sociale est géré par les CROUS, et par le CNO (Centre National des Oeuvres).*

*Cette aide est un élément déterminant pour la réussite des études en particulier pour les étudiants issus de milieu défavorisé. Sans celle-ci, la grande majorité des étudiants ne pourraient continuer leurs études.*

*Cependant, depuis un certain temps, nous notons une importante dégradation. Ainsi, la difficulté de se loger, la hausse continue du prix du restaurant universitaire, la baisse du pouvoir d'achat des boursiers.*

## LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

Les études coûtent très chères dans un pays où l'enseignement est soi-disant gratuit. La somme nécessaire à l'entretien, au logement, à la nourriture, aux diverses fournitures indispensables est estimée à 30 000 francs par an minimum (source : CNO). L'effort financier est lourd pour la grande majorité des familles. Or il faut être vraiment en difficulté pour bénéficier de bourses, dont le taux maximal (il y a 9 échelons) est environ de 15 000 francs par an. Nationalement seulement 16 % des étudiants en bénéficient, avec une moyenne évaluée à 11 600 francs.

La décision prise au ministère n'est pas une revalorisation. Non. Chaque étudiant aurait droit à un prêt bancaire de 20 000 francs par an, sous réserve de ne pas avoir plus d'un échec en cours d'études. "5 ans = 100 000 francs", à rembourser en 15 ans après l'obtention du diplôme, ce qui suppose avoir réussi et avoir trouvé un travail ! Le taux des prêts serait fixé à 10 %, l'Etat se "portant garant" auprès des banques. Lui qui, pour répondre aux normes européennes, casse notre système de protection sociale - le meilleur du monde - pour livrer notre santé aux assurances et à leur logique de rentabilité (cf loi sur les Assurances et la Mutualité adoptée en ce début d'année), contre celle de la solidarité mutualiste.

**Il s'agit de faire supporter à chacun le coût de sa propre formation.**

Sous couvert de garantie pour l'individu, on veut faire intégrer une démarche profondément inégalitaire, cassant les solidarités.

Seuls les étudiants issus des milieux aisés pourront s'engager sans crainte vers ce lourd endettement proposé. Et, il faut

voir encore plus loin. La généralisation des prêts permettrait de lever les barrages qui existent (dont les mobilisations étudiantes) à l'augmentation massive des droits d'inscriptions à l'université (les droits d'inscriptions ont déjà été augmentés de 400 % en 8 ans), pour pallier la forte pression due au budget de pénurie. Ces pratiques (prêts, droits élevés) existent ailleurs en Europe, et servent de référence à nos dirigeants nationaux et même locaux. Elles ont conduit entre autres à l'arrêt du système des bourses (notamment en Grande-Bretagne).

Dans sa campagne pour faire accepter ces réformes, le gouvernement bénéficie du soutien actif de la MNEF et de l'UNEF-ID qui militent pour l'instauration des prêts aidés. Ceux-ci nous parlent du "droit au prêt" qui vient "garantir l'égalité de tous devant les études". Quelle hypocrisie ! Ils cherchent plus à être en phase avec le gouvernement que de défendre les intérêts des étudiants.

Nous devons être très vigilants, les réformes que nous évoquons ici progressent très vite. Déjà à la rentrée 90, l'académie de Montpellier devrait tester la formule d'une aide panachée (heures et prêts).



# DROITS DE CITÉ...

La situation dans les cités est devenue préoccupante. Elles remplissent de moins en moins leur fonction d'accueil des étudiants. Les capacités se chiffrent à 4 800 chambres sur Nancy pour environ 32 000 étudiants. En effet, le gonflement des effectifs ne s'est pas accompagné depuis 1971 de constructions nouvelles.

Ce manque entraîne des mesures inadmissibles, telle que l'interdiction pour les étudiants salariés de loger en cité. Une seule issue alors, l'appartement dont le coût représente pour beaucoup la moitié de leur salaire : citons les 1/2 postes de pionciat !

En guise d'investissement, l'état multiplie les palliatifs : le Haut-du-Lièvre est la plus grande cité universitaire de tout Nancy et si le loyer peut paraître modique (500 F/mois sans les charges), viennent s'y ajouter d'autres frais : achat des meubles, location sur une année complète et surtout 2 500 F d'impôts locaux. Soit 8 500 F par an, soit plus de la moitié des bourses dépensées à se loger.

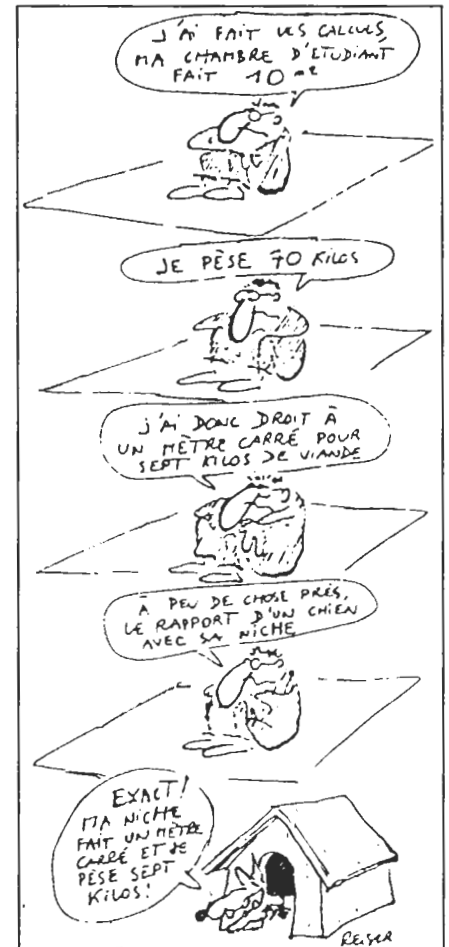
Ce type de palliatif n'est pas une solution pour les étudiants. La seule

seule possible et admissible, c'est la construction de cités nouvelles et non pas de cités de luxe comme celle du technopole dont chacune des chambres est reliée à un central, équipée d'une salle de bain ou celle des projets de lauréates dont le loyer s'élève à 1 250 F/mois.

La vocation des cités n'est pas d'offrir le luxe à quelques-uns mais de loger correctement le plus grand nombre. Nous devons exiger une affectation plus conforme avec la notion de service public des budgets alloués à ces luxueux projets.

Loger correctement reste un mot d'ordre quant à côté des problèmes de gouttières intérieures, de la disparition des plaques chauffantes dans les cuisinettes, de la fermeture des salles de travail pour risque de détérioration (nouveau Monbois), on assiste à la mobilisation des fonds pour la réalisation de la crêperie de Monbois (déficiaire en 88) et de la brasserie de Boudonville.

**Les crédits ne sont plus répartis selon un critère de service mais selon le seul critère de rentabilité.**



## R.U. : L'IMPASSE

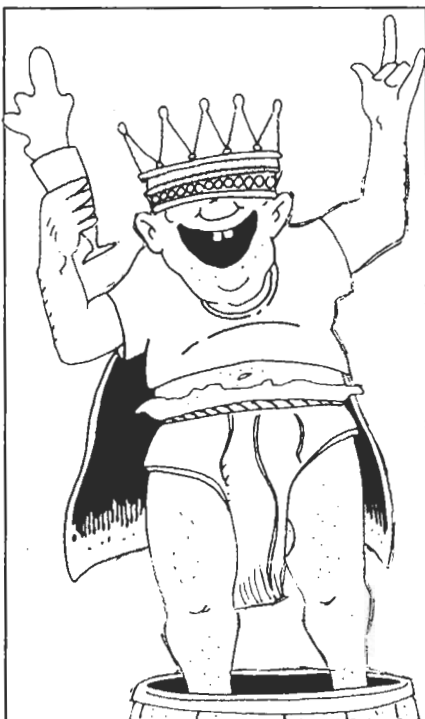
Les R.U. dont la fonction était hier de nourrir correctement l'étudiant pour un prix modique offre aujourd'hui un repas plus que modique pour un prix plus que correct. Le ticket est passé de 6,25 F en 1983 à 9,90 F en 1990. En cause : non pas l'inflation mais la parité état/étudiant dans le financement du repas, une parité rompue en 1983. Cette politique de désengagement de l'état dans les œuvres universitaires s'accompagne du développement d'un R.U. à 2 ou 3 vitesses.

Les brasseries communes à tous les R.U. permettent de pratiquer un prix moyen de 15 F pour un coût d'environ 6 F (chiffre 88/89). Ce qui permet au CROUS de réaliser, au dépend des étudiants, un profit substantiel pour palier au désengagement de l'état.

La deuxième vitesse, tous les R.U. la connaissent ; mais à Monbois, la troisième est apparue avec la réalisation de la pizzeria. Elle a exigé de la part du CROUS des investissements importants tout en subissant une année déficitaire en 88-89 par manque de fréquentation.

Tous ces investissements s'accompagnent d'un "relookage" des R.U. qui ont voulu se donner une image jeune en achetant du mobilier moderne. La chaîne n'en reste pas moins traditionnelle... même s'il est vrai que la lumière des néons accuse l'aspect décomposé du bœuf mode.

Investissements réalisés au détriment du personnel (effectif insuffisant), au détriment des étudiants (longues chaînes d'attente, service détérioré), la fréquentation des R.U. est en baisse car ils n'assurent pas de bonnes conditions d'accueil.



**Exigeons le RÉINVESTISSEMENT DE L'ÉTAT DANS L'AIDE SOCIALE pour déboucher sur un système d'aide sociale à la hauteur, combattant réellement la sélection sociale et permettant de meilleures conditions de vie et donc de formations dans les facs.**

# RÉGION LORRAINE : SORTIR DE L'AUSTÉRITÉ

Voir dans la politique d'austérité qui frappe les universités françaises le simple produit de l'aveuglement ou l'imprévoyance de gouvernements incompetents serait une grave erreur. L'austérité budgétaire a été depuis 15 ans un instrument majeur de la politique de recomposition du paysage universitaire français. Le 10<sup>e</sup> plan national 1989-1993 n'affirmait-il pas en 89 qu'il ne fallait pas investir un franc supplémentaire dans les universités sans modification structurelle, tout en reconnaissant le rôle dans la crise d'efficacité de l'université de la paupérisation qui la gagne ?

Tandis que Lionel JOSPIN affirmait en septembre 89 que les conditions de la rentrée seraient bonnes, les mouvements sociaux de novembre-décembre 89, même s'ils n'ont été sans aucune mesure avec ceux de 86, ont remis les pendules à l'heure et ont obligé le gouvernement à prendre enfin en compte les besoins. Pour autant, un examen attentif des bilans et des propositions effectués pour notre région doivent nous alerter.



## DES BESOINS SOUS-ESTIMÉS

Dans le cadre de la contractualisation, les besoins ont été systématiquement sous-estimés.

Sur les trois campus lorrains (nous n'avons pas tenu compte de l'Institut National Polytechnique de Lorraine), la demande, telle qu'elle émane des présidences d'universités, se résume à 650 postes enseignants ; 425 ATOS (personnel administratif, technique et ouvrier de service) ; 45 000 mètres carrés supplémentaires en locaux. Or, la simple application des normes théoriques nous amène dans les quatre ans à des besoins de 1 140 postes d'enseignants, 577 postes d'ATOS et 160 000 mètres carrés supplémentaires en surface. De plus, les calculs de prévisions d'effectifs sont effectués en prenant des taux de passage entre années et cycles identiques à ceux que l'on connaît actuellement, c'est-à-dire que l'on accepte le maintien en l'état du gâchis actuel qui fait que 20 à 40 % seulement des étudiants entrant en DEUG obtiennent ce diplôme. Aucun moyen supplémentaire n'est envisagé pour pallier à cette situation.

Autant dire que les mesures actuellement prévues seront bien en deçà des besoins.

## TRANSFERT DE CHARGES SUR LA RÉGION

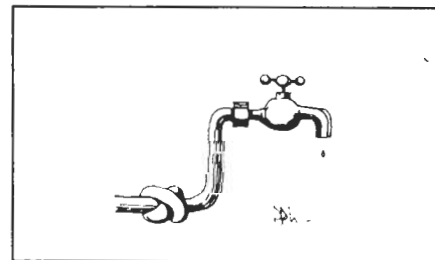
Dans le même temps, s'opère un transfert massif de charges de l'Etat sur les collectivités locales. Le danger est alors triple :

- d'une part, celui de voir renoncer ces collectivités à remplir complètement leur rôle dans le primaire et le secondaire. La Région Lorraine, déjà endettée, aura bien du mal à faire face aux besoins du secondaire : 15 000 nouvelles places en lycée doivent être construites dans les années à venir. Le risque est grand que s'accroisse encore la pression fiscale sur les ménages alors que les impôts locaux ont déjà été augmentés de 36 % l'an passé et de 18 % cette année. A moins que ne s'effectuent des choix budgétaires... Mais alors quels seront ces choix ?

- d'autre part, de s'engager dans une politique universitaire sélective et élitiste. La Région Lorraine mise dans un système concurrentiel, en quelque sorte

en compétition avec d'autres régions, a essentiellement en vue son propre développement économique ; elle va donc financer en priorité les formations qui lui seront économiquement rentables. Ainsi, le Conseil Régional fixe comme grand axe d'orientation le financement des « pôles d'excellences » et des formations de techniciens supérieurs (B.T.S., E.T.S....). L'université américaine de Metz est à ce titre plus qu'un exemple, presque une caricature ; elle montre à quel point on peut craindre que des fonds considérables soient détournés des besoins de la grande masse des étudiants. Cette formation qui nécessite un investissement total de près de 50 millions de francs n'accueillera à la rentrée 90 que 7 étudiants et au bout de 3 ans tout juste une centaine ! Elle bénéficiera d'un budget de fonctionnement par étudiant 40 fois supérieur à celui accordé à Nancy II. Ajoutons, pour parachèvement le tableau, que les frais d'inscription seront de 10 000 francs par trimestre.

- Enfin, l'éclatement à un moment où l'on parle de la reconnaissance européenne des diplômes, de la notion même de diplôme national reconnu.



## FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIE

Il est possible de nous faire entendre et d'imposer d'autres choix ; nous avons pu le constater à Nancy avec l'acquisition des locaux Philips, l'an dernier à Metz pour la prise en compte des besoins mais aussi nationalement avec le plan d'urgence arraché à Jospin : la leçon est claire, pour obtenir plus de moyens, pour obliger le gouvernement à s'engager dans la voie d'une démocratisation réelle de l'enseignement supérieur, un seul chemin : celui du rassemblement et de l'action !



## LA F.R.U.F.

(Fédération des Résidents Universitaires de France)

Par l'arrêté Guichard du 21/7/70 est créé dans chaque résidence un conseil de résidence (C.R.) composé paritairement de résidents et de membres de l'administration du C.R.O.U.S. "Ce conseil donne tout avis et fait toutes propositions au directeur sur les problèmes posés par la vie en résidence, notamment dans les domaines social et culturel".

Le C.R. n'est qu'une instance **consultative** créée auprès du **directeur de la cité** qui n'est pas tenu de respecter l'avis du C.R. La compétence du C.R. est de ce fait limitée à celle du directeur de la cité, ce qui en exclut les domaines ressortant du Conseil d'Administration et du directeur du C.R.O.U.S., même pour ce qui a trait aux Cités-U.

Mais il ne faut pas s'arrêter à l'aspect juridique de la question parce que les C.R. ne sont que ce qu'en font les résidents avec leur association F.R.U.F. et deviennent des moyens essentiels de développer la vie associative et l'action revendicative.

Les élus F.R.U.F. des conseils de résidence, en coordination avec les élus U.N.E.F.-F.R.U.F. du C.A. du C.R.O.U.S., font des propositions pour améliorer le fonctionnement des conseils de résidence.

- Les conseils doivent avoir un pouvoir décisionnel sur tous les problèmes concernant la vie de la cité.
- Les représentants élus du personnel doivent y siéger de plein droit.
- L'administration doit fournir aux délégués toutes les informations leur permettant de remplir leur mandat : budget de la cité, projet d'aménagement, devis, statistiques, etc...
- Les délégués doivent bénéficier des moyens d'informer les étudiants, de les réunir : tracts, téléphone, etc...
- Les délégués doivent bénéficier d'un local dans la cité.

## SÉLECTION SOCIALE

La poussée de la scolarité secondaire qui a caractérisé les décennies suivant l'après-guerre (1 million d'élèves dans le second degré en 1950, près de 5,4 millions aujourd'hui, en 1986 plus de 850 000 élèves sont entrés en sixième soit la quasi totalité d'une classe d'âge) a des effets mécaniques sur l'enseignement supérieur : le premier cycle s'ouvre aux cohortes croissantes de bacheliers. Avec un résultat connu : le passage d'une scolarité type lycée aux études types université déstabilise un grand nombre d'étudiants et se traduit par un taux d'échec important en premier cycle.

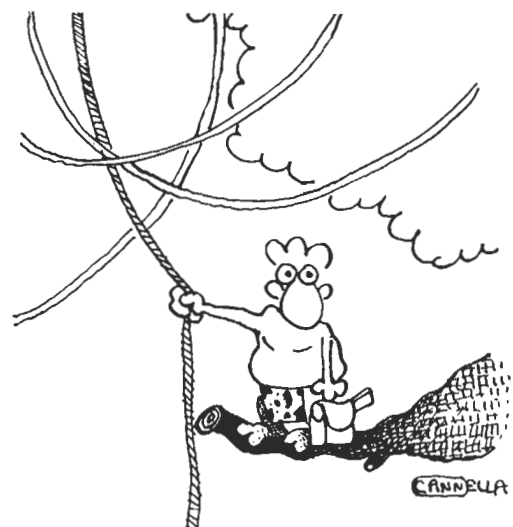
La sélection sociale est le principal facteur du système éducatif français et tend à s'accroître en période de crise : un rapport de l'OCDE notait « l'évolution vers une égalisation plus marquée semble s'être ralentie, avoir marqué le pas, voire s'être inversée depuis le début des années 70 ». La sélection à l'Université et dans l'école en général s'intensifie d'autant plus que les places sur le marché du travail se raréfient et deviennent plus chères.

Cette sélection sociale s'exerce déjà avant l'Université et se traduit par le fait qu'un enfant d'ouvrier a 5 fois moins de chance d'avoir le bac qu'un enfant de cadre. Mais elle s'accroît également à l'intérieur même de l'Enseignement Supérieur où si les pourcentages de fils d'ouvriers dans la population étudiante atteignent le chiffre dérisoire de 13 % on comptait en 1987 plus de 15 % de jeunes d'origine ouvrière en premier cycle universitaire mais à peine 7 % en troisième cycle.

La sélection sociale transparaît aussi dans la composition sociale des différentes filières de l'Enseignement Supérieur : les inégalités ne sont donc pas seulement quantitatives. Par exemple, les enfants d'origine popu-

laire se retrouvent nombreux dans les filières générales les moins sélectives mais les plus aléatoires et souffrent d'un sous-encadrement évident :

L'objectif, qui fait apparemment consensus, d'amener 80 % d'une classe d'âge au bac (40 % actuellement) donc former 2 millions d'étudiants, implique de façon évidente l'accès des couches défavorisées à l'Université. Cet accès ne doit pas dépendre des ressources financières de la famille, doit être égal pour tous sans distinction sociale. Cela demande un enseignement qui corresponde à nos besoins mais aussi d'abord des logements, des restau-U, des bourses en nombre suffisant.



## L'UNEF ACCUEILLE LES NOUVEAUX ÉTUDIANTS ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE PRÉ-RENTÉE

**FAC DE LETTRES ET DE DROIT  
MARDI ET MERCREDI 2 ET 3 OCTOBRE 1990**

- La 1<sup>re</sup> année à la fac ; fonctionnement, règlements, droits des étudiants.
- Rencontre avec les élus étudiants.
- La situation universitaire.
- L'activité de l'UNEF.
- Visite de la fac.
- ...



*Je participe à l'Assemblée Générale de pré-rentée :*

NOM : ..... PRÉNOM : .....

FILIÈRE D'ÉTUDE : .....

ADRESSE : .....

– Je verse 20 F pour participer au fonctionnement de la réunion : guide de l'étudiant, matériel plus 2 timbres pour convocation.

– **A RETOURNER A :** COOP UNEF - 23, boulevard Albert-1<sup>er</sup> - 54000 NANCY

**POUR UNE BONNE FORMATION...**

**RÉUSSIR NOS ÉTUDES...**

**POUR PLUS DE DÉMOCRATIE...**

**FAIRE DU NEUF...**

**POUR UNE UNIVERSITÉ OUVERTE A TOUS...**

**AGIR...**

**PRENDRE NOS AFFAIRES EN MAIN...**

**INTERVENIR  
DANS NOS ÉTUDES...**

**AMÉLIORER NOS CONDITIONS  
D'ÉTUDES...**

**CONTRE LA LOI DU FRIC  
A L'UNIVERSITÉ...**

**AUTANT DE RAISONS VALABLES D'ADHÉRER A L'UNEF :**

POUR TE SYNDIQUER A L'ASSOCIATION UNEF DE TON UFR, REMPLIS LE BULLETIN CI-DESSOUS :



NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

ÉTUDES : .....

– **A RENVoyer A :** COOP UNEF - 23, boulevard Albert-1<sup>er</sup> - 54000 NANCY

**COTISATION : 50 F**

### **AVEC L'UNEF**

- *S'informer pour participer*
- *S'entraider*
- *Agir pour mieux étudier*

**« L'UNEF LE SYNDICALISME  
AU CŒUR DES ÉTUDES »**

- Le ministère de l'Education Nationale
- Le secrétariat d'Etat aux Universités
- L'Agence comptable de l'Université

sont au regret de vous annoncer  
que 100 000 étudiants en France  
peuvent bénéficier

# **D'UNE EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTIONS**

---

---

*Information auprès de votre Association UNEF*

---

---

\* Dans les frais d'inscription les droits se montent à      F. L'exonération concerne 10 % des étudiants en France, soit 100 000 d'entre nous.

*(Espace gracieusement offert par l'UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE)*